

Rapport Financier Semestriel

30 juin 2025



P2 : Faits Marquants

P3 : Indicateurs & Chiffres Clés Du Groupe

P4 -10 : États Financiers Consolidés IAS/IFRS

P11-14 : Gouvernance, Déontologie & Gestion Des Risques

P15-24 : Comptes Sociaux



CREDIT
AGRICOLE
DU MAROC



Le 23 septembre 2025 le Directoire du Crédit Agricole du Maroc, réuni sous la Présidence de Monsieur Mohammed FIKRAT, a examiné l'évolution de l'activité de la banque et a arrêté les comptes au 30 juin 2025. Cet arrêté a été examiné par le Comité d'Audit lors de sa réunion du 26 septembre 2025.

Durant le premier semestre 2025, le Crédit Agricole du Maroc a réalisé des performances en phase avec son plan d'action, marquant ainsi une progression de +18% de son PNB, aussi bien au niveau consolidé que social, ainsi qu'une augmentation de l'encours des crédits distribués (+4%) et de l'épargne collectée (+11%) par rapport à la même période de l'exercice 2024.



Le Groupe Crédit Agricole du Maroc au service de l'agriculture et du développement socio-économique durable

Plus qu'un simple acteur financier, le Groupe Crédit Agricole du Maroc réaffirme son leadership dans la finance agricole et rurale en se positionnant en tant qu'expert et conseiller capable d'accompagner les acteurs du secteur dans leurs choix stratégiques et leurs investissements. Fort de cette ambition, le Groupe se réinvente en permanence pour développer des mécanismes de financement adaptés, soutenir une agriculture plus résiliente, promouvoir une transition juste et inclusive et contribuer au développement socio-économique durable. En effet, le Groupe propose des solutions de financement innovantes, destinées à atténuer les effets du déficit hydrique, à répondre aux besoins spécifiques des agriculteurs (FILAHA RABIIYA, AL GHARS, LAKSIBA, GENISSES...) et également à accompagner les opérations d'importation de produits agricoles tels que les céréales, l'orge, les aliments de bétail et le cheptel, ce qui a permis aux opérateurs du secteur d'alimenter de manière régulière le marché national.



Signature de conventions de partenariat par le CAM lors de la 17^{ème} édition du SIAM

Partenaire historique de l'agriculture et du monde rural, le Crédit Agricole du Maroc a participé, en tant que Sponsor Officiel, à l'édition 2025 du Salon International de l'Agriculture du Maroc (SIAM), sous le thème « Agriculture et monde Rural: L'Eau au cœur du développement durable ». Lors de cette 17^{ème} édition, le Crédit Agricole du Maroc a signé deux conventions de partenariat:

- **CAM-TOURBA (INNOVX / UM6P)** : partenariat pour la promotion d'une agriculture régénératrice et résiliente face aux défis climatiques et ce, à travers l'amélioration du bilan carbone des exploitations et le soutien des pratiques durables telles que le semis direct, la rotation des cultures et la gestion des résidus ;
- **CAM-ONICL-PORTNET S.A.** : partenariat s'inscrivant dans le contexte de la démarche de digitalisation soutenue par le Ministère de l'Agriculture et visant la mise en place d'un système de gestion dématérialisée et sécurisée des cautions bancaires dans le cadre des importations de céréales et de légumineuses.



Signature d'un protocole d'accord entre le CAM et ONU femmes

S'inscrivant dans le cadre des Objectifs de Développement Durable, notamment ceux liés à l'égalité des sexes, à la réduction des inégalités et à la préservation des ressources marines, le Crédit Agricole du Maroc et ONU Femmes ont signé un protocole d'accord pour le renforcement de l'inclusion économique et l'éducation financière des femmes travaillant dans le secteur de la pêche maritime.

Émission obligataire subordonnée perpétuelle de 500 millions de dirhams

Le Crédit Agricole du Maroc a renforcé ses fonds propres réglementaires par la réalisation, avec succès, d'une émission obligataire subordonnée perpétuelle, auprès d'investisseurs qualifiés, pour un montant de 500 millions de dirhams.



Renforcement de l'engagement du CAM pour un écosystème bancaire sécurisé

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a organisé un événement majeur sur la cybersécurité bancaire en présence de représentants d'institutions nationales stratégiques. L'événement, qui s'est déroulé le 30 janvier 2025, a permis d'approfondir la compréhension du cadre réglementaire, de découvrir des solutions avancées et de consolider un engagement collectif pour un écosystème numérique bancaire sécurisé.

Partenariat entre AL FILAHI CASH et RIA MONEY TRANSFER pour élargir les offres de transfert d'argent à l'international

Partenariat stratégique entre AL FILAHI CASH (AFC) et RIA Money Transfer visant la démocratisation de l'accès aux services de transferts internationaux d'argent pour la clientèle locale et les marocains du monde. Cet accord permettra de proposer des services d'envoi et de réception de fonds dans les agences AFC, CAM, Al Akhdar Bank et Ardi, en s'appuyant sur le vaste réseau mondial de RIA.





Crédits distribués
(En milliards MAD)



Épargne collectée
(En milliards MAD)



DYNAMISATION DU FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE & RENFORCEMENT DE LA COLLECTE DES RESSOURCES CLIENTÈLE

À fin juin 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc hisse l'encours de ses crédits distribués à 117 milliards de dirhams, contre 113 milliards de dirhams au 30 juin 2024, soit une progression de plus de quatre milliards de dirhams (+4%). Cette évolution témoigne de l'engagement de la banque pour le financement de l'ensemble des secteurs de l'économie, tout en accordant une attention particulière au secteur de l'agriculture confronté à un contexte difficile marqué par le déficit hydrique.

Au terme du premier semestre 2025, l'encours de l'épargne mobilisée par le Groupe Crédit Agricole du Maroc s'élève à 121 milliards de dirhams, en progression de +11% par rapport au 30 juin 2024, où il s'affichait à 108 milliards de dirhams.

Cette croissance est soutenue par une dynamique positive de la collecte des comptes à vue (+20%), parallèlement à une diminution des dépôts à terme, marquant ainsi une amélioration de la structure des dépôts de la banque.

Produit Net Bancaire
Consolidé
(En milliards MAD)



Produit Net Bancaire
Social
(En milliards MAD)



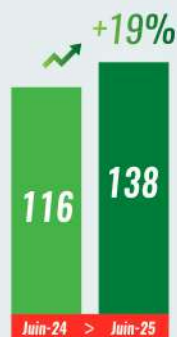
PRODUIT NET BANCAIRE

Au terme du premier semestre 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Produit Net Bancaire Consolidé de 2,7 milliards de dirhams, marquant une progression de +18% comparativement à fin juin 2024.

Pour sa part, le Produit Net Bancaire Social s'établit à 2,6 milliards de dirhams, en hausse de +18% par rapport au premier semestre 2024.

Les performances enregistrées, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'au niveau des comptes sociaux, relèvent de la progression de l'ensemble des marges constitutives du Produit Net Bancaire.

Résultat Net
Consolidé
(En millions MAD)



Résultat Net
Part du Groupe
(En millions MAD)



Résultat Net
Social
(En millions MAD)



RÉSULTAT NET

À fin juin 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc affiche un Résultat Net Consolidé de 138 millions de dirhams et un Résultat Net Part du Groupe de 111 millions de dirhams, marquant ainsi des progressions respectives de +19% et +5% comparativement au 30 juin 2024.

Sur la même lignée, la banque affiche un Résultat Net Social de 110 millions de dirhams, en progression de +6% comparativement à la même période de l'exercice précédent.

Cette performance s'explique principalement par la croissance du Produit Net Bancaire, aussi bien au niveau des comptes consolidés qu'à celui des comptes sociaux.

Fonds Propres
Réglementaires
(En milliards MAD)



RENFORCEMENT DE L'ASSISE FINANCIÈRE

Au terme du premier semestre 2025, les Fonds Propres Réglementaires du Crédit Agricole du Maroc s'élèvent à 15,1 milliards de dirhams, en hausse de +11% par rapport au 30 juin 2024. Cette évolution est essentiellement liée aux résultats enregistrés par la banque et aux émissions obligataires subordonnées et perpétuelles, d'un montant global de 1,5 milliard de dirhams, respectivement réalisées en décembre 2024 et en juin 2025.

Ainsi, le Crédit Agricole du Maroc conforte son assise financière, dans le respect des exigences réglementaires.





1. CONTEXTE

En application de la circulaire 56/G/2007 émise par Bank Al-Maghrib en date du 08 Octobre 2007, notamment l'article 2 relatif à la date d'entrée en vigueur du chapitre 4 « États financiers consolidés », les comptes annuels du Groupe Crédit Agricole du Maroc ont été établis conformément aux normes comptables internationales IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2025, le Groupe Crédit Agricole du Maroc applique les normes et les interprétations IFRS telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standard Board (IASB). Le Groupe Crédit Agricole du Maroc adopte les normes internationales IAS/IFRS d'information financière IFRS depuis l'exercice 2009. Les comptes consolidés sont présentés en Dirhams.

1.1 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Groupe Crédit Agricole du Maroc utilise les formats des documents de synthèse (état de la situation financière, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation BAM figurant sur le chapitre 4 du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

1.2 RECOURS À L'ESTIMATION

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits ci-dessous conduit le management à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au niveau des états financiers et notamment sur le compte de résultat, des actifs et passifs inscrits au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui leurs sont liées. Le management du Groupe fonde ses estimations et jugements sur son expérience passée ainsi que sur diverses autres hypothèses, qu'il juge raisonnable de retenir selon les circonstances. Ces estimations et jugements permettent d'apprécier le caractère approprié de la valeur comptable. Les résultats tirés de ces estimations, jugements et hypothèses pourraient aboutir à des montants différents si d'autres estimations, jugements ou hypothèses avaient été utilisées.

Les principaux éléments qui font l'objet d'estimations et jugements sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers et des écarts d'acquisition ;
- Les provisions enregistrées au passif (notamment les provisions pour avantages au personnel et les provisions pour risques et charges).

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 CONSOLIDATION

Périmètre de consolidation

Le groupe Crédit Agricole du Maroc intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.
- Sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

Enfin, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entité ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitaliste entre eux.

Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisées. Conformément à l'IFRS 10, la définition du contrôle comporte les trois éléments suivants :

- Le pouvoir : les droits effectifs qui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de l'entité émettrice ;
- Exposition ou droits à des rendements variables : les rendements qui ne sont pas fixes et qui sont susceptibles de varier en raison de la performance de l'entité émettrice ;
- Capacité d'exercer le pouvoir pour influencer les rendements : il s'agit du lien entre le pouvoir et les rendements.

L'IFRS 11 introduit une seule méthode de comptabilisation pour les participations dans les entités sous contrôle commun ; en conséquence, la méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Selon cette norme, il existe deux types de partenariat : les entreprises communes et les coentreprises :

- Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser ses actifs, ses passifs, ses produits et ses charges y compris sa quote-part de ces actifs, passifs, produits et charges, relatifs à ses intérêts dans l'entreprise commune ;
- Une coentreprise est un accord conjoint par lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Un Co-entrepreneur doit enregistrer un placement pour sa participation dans une coentreprise et le comptabiliser en appliquant la méthode de la mise en équivalence telle que définie par l'IAS 28R.

En application de ces normes, les méthodes de consolidation retenues par le Groupe résultent de la nature du contrôle exercé sur les entités consolidables :

- Les entités sous contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités ;
- Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée, si le groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

Le périmètre retenu pour le Crédit Agricole du Maroc :

Dénomination	Secteur d'activité	% du contrôle	% d'intérêts	Méthode de consolidation
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	Banque	100%	100%	Mère
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	100%	100%	IG
CAM LEASING	Leasing	100%	100%	IG
AL AKHDAR BANK	Banque Participative	51%	51%	IG
ARDI	Micro finance	100%	-	IG
ASSOCIATION ISMAILIA	Micro finance	100%	-	IG
HOLDAGRO	Agro-Industrie	99,66%	99,66%	IG ¹
TARGA	Fonds d'investissement	100%	100%	IG
AL FILAHI CASH	Société de paiement	100%	100%	IG
M.S.IN	Société de bourse	80%	80%	IG
M.S.I.N Gestion	Société de gestion	99%	85%	IG
CAM COURTAGE	Assurance	100%	100%	IG
MARGEST	Gestion d'OPCVM	100%	80%	IG
GCAM DOC	Gestion des archives	100%	100%	IG
AMIFA	Micro finance	20%	20%	MEE ²
IMMO VERT CAPITAL	Société Immobilière	100%	100%	IG
VOCATION LOISIRS	Société de Service	100%	100%	IG
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	45,24%	45,24%	IG
SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	100%	100%	IG
CAM FACTORING	Affacturation	100%	100%	IG

¹ Intégration Globale ² Mise en Equivalence

La FONDATION ARDI et l'ASSOCIATION ISMAILIA sont incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc.

2.2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont des actifs corporels :
 • Qui sont détenus par une entité soit pour être utilisés dans la production ou la fourniture de biens ou de services, soit pour être loués à des tiers, soit à des fins administratives ;

• Dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'une période. Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, l'entreprise doit choisir entre la méthode du coût amorti ou la réévaluation à la juste valeur.

Les options retenues

- Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a retenu la méthode du coût amorti ;
- Le Groupe a décidé d'adopter l'approche par composant. Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ils sont comptabilisés et amortis de façon séparée ;
- En application de la norme IFRS 1, le CAM a procédé à la réévaluation d'une partie de ses actifs, notamment pour la catégorie terrain et construction.

Matrice de décomposition retenue par le Crédit Agricole du Maroc :

Nature du composant	Durée d'amortissement (en années)	Poids du composant (en %)		
		Centres de vacances	Gros projets	Logements de fonction
Gros œuvre	60	40	10	45
Étanchéité	10	3	0	0
Agencement hors gros œuvre	10	20	45	35
Installations techniques	10	20	15	5
Menuiserie	15	17	30	15

2.3 IMMEUBLES DE PLACEMENT

Un immeuble de placement se définit comme étant un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers et/ou valoriser le capital. La norme IAS 40 laisse le choix de l'évaluation des immeubles de placement :

- Soit à la juste valeur ;
- Soit au coût amorti.

Les options retenues

- Un immeuble de placement doit être évalué initialement à son coût qui comprend son prix d'achat (coût de revient s'il est produit par l'entité pour elle-même) et toutes les dépenses directement attribuables ;
- À la suite de la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués en utilisant la méthode de la juste valeur.

2.4 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable et sans substance physique.

La comptabilisation des immobilisations incorporelles n'est faite que s'il est probable que les avantages économiques futurs iront à l'entreprise et que le coût soit évalué de façon fiable.

Les options retenues

- Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent essentiellement les logiciels et sont amortis, selon leur nature, sur leurs durées d'utilité ;
- Les droits au bail font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité ;
- Le Groupe CAM a adopté la méthode du coût amorti.

2.5 INSTRUMENTS FINANCIERS

La norme IFRS 9 introduit des évolutions majeures dans les modalités de classification, d'évaluation et de dépréciation des instruments financiers. Elle intègre par ailleurs un nouveau concept de forward looking approach. Enfin, elle apporte des évolutions dans la comptabilité de couverture (renforcement de l'alignement avec les stratégies de gestion des risques et un assouplissement des conditions de mise en œuvre).

2.5.1 Catégories comptables sous IFRS 9

La norme IFRS 9 prévoit un classement des instruments financiers, dans différentes catégories comptables, en fonction du modèle de gestion appliqué à un portefeuille et de la nature de ces instruments. Sous IFRS 9, ces catégories sont les suivantes :

- Actifs ou passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ;
- Actifs ou passifs financiers évalués au coût amorti ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI recyclables ;
- Actifs financiers à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable.

Liens entre le classement sous IAS 39 et le classement sous IFRS 9 :

Avant : IAS 39 5 catégories	Désormais, deux critères déterminants la classification pour les prêts et les titres de dette	Après : IFRS 9 3 catégories
Prêts et Créances (L&R)	Critère 1 : Analyse du modèle de gestion	Coût Amorti
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance (HTM)		Juste valeur par OCI • Recyclables • Non recyclables
Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)	Critère 2 : Analyse des caractéristiques du contrat	Juste valeur par résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction (HTF)		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (LVR0)		

2.5.2 Principes de classement des actifs financiers sous IFRS 9

2.5.2.1 Instruments de dette

La qualification initiale d'un instrument de dette dépend à la fois du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles.

Modèle de gestion

La norme IFRS 9 distingue trois modèles de gestion :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels soit le modèle de gestion « Collecte » ;
- La collecte des flux contractuels et la vente des actifs soit le modèle de gestion « Collecte et Vente » ;
- Les autres intentions de gestion, soit le modèle de gestion « Autre / Vente ».

En l'absence de justification du portefeuille de gestion au 1^{er} janvier 2018, l'instrument financier est classé, par défaut, dans un portefeuille dont l'intention de gestion est « Autre / Vente ».

Caractéristiques contractuelles

Le second critère s'analyse au niveau du contrat. Il vise à analyser les flux contractuels afin de s'assurer que les flux de trésorerie du contrat correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (test du SPPI).

Pour les actifs présents à la date de première application de la norme IFRS 9, l'analyse des caractéristiques contractuelles est effectuée selon les faits et circonstances à la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au résultat du test des caractéristiques contractuelles peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

Test SPPI	Satisfaisant	Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre/vente
Non satisfaisant	Satisfaisant	Coût amorti	Juste Valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

2.5.2.2 Instruments de capitaux propres

Règles de classement et d'évaluation

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés :

- Soit à la juste valeur par résultat : Ce classement, par défaut, est obligatoire pour les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ;
- Soit à la juste valeur par OCI non recyclables sur option irrévocable. Cette option, retenue au niveau transactionnel (ligne à ligne), est interdite pour les titres de capitaux propres détenus à des fins de transaction.

Arbre de décision simplifié

Le mode de comptabilisation des instruments de capitaux propres peut être représenté sous la forme du diagramme ci-après :

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		
Intention de gestion	Trading	Juste valeur par résultat
	Hors-trading	Juste valeur par résultat (par défaut) Juste valeur par OCI non recyclables sur option

2.5.2.3 Dérivés (hors couverture)

Absence d'évolution par rapport à la norme IFRS 9.

2.5.3 Application de l'option juste valeur sous IFRS 9

Sous IFRS 9, les seuls actifs financiers pour lesquels l'option Juste Valeur peut être retenue, sont les actifs financiers dont la comptabilisation à la Juste Valeur par résultat permet de réduire ou d'éliminer une incohérence (également appelée non concordance comptable ou mismatch comptable) découlant de la différence entre des actifs et des passifs dans leur évaluation ou leur comptabilisation. Les autres cas prévus par la norme IAS 39 (à savoir les instruments hybrides avec dérivés séparables ou dans le cas où un groupe d'actifs ou passifs sont gérés en Juste Valeur) ne sont pas repris par la norme IFRS 9.

Cette option n'est pas retenue par le groupe pour ces actifs financiers.

2.5.4 Principes de classement des passifs financiers sous IFRS 9

Sans changement par rapport à IAS 39, la norme IFRS 9 prévoit le classement des passifs financiers selon les catégories comptables suivantes :

- **Passif financier au coût amorti** : Il s'agit du classement par défaut ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat par nature** : Cette catégorie concerne les instruments émis principalement en vue d'être vendus / rachetés à court terme (intention de « trading ») ;
- **Passif financier à la juste valeur par résultat sur option irrévocable** : À la date de comptabilisation, un passif financier peut, sur option irrévocable, être désigné à la juste valeur par résultat. Sans changement par rapport à IAS 39, l'accès à cette catégorie est restrictif et limité aux trois cas suivants :

- Instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables ;
- Réduction ou élimination d'une distorsion comptable ;
- Groupe d'actifs et de passifs qui sont gérés et dont la performance est évaluée en juste valeur.

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

Les dettes représentées par un titre et les dettes subordonnées sont comptabilisées au coût amorti. Elles sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5.5 Dépréciation des actifs sous IFRS 9

La norme IFRS 9 introduit un nouveau modèle de dépréciation des instruments financiers pour le risque de crédit fondé sur les pertes attendues (« Expected Credit Losses » ou « ECL »). Cette nouvelle norme vise à comptabiliser les pertes attendues dès l'autorisation des crédits et de suivre la dégradation du risque de crédit durant la vie du contrat.

Ce nouveau modèle s'applique sur un périmètre des actifs financiers plus élargi que celui de l'IAS 39. Ledit modèle concerne les actifs financiers au coût amorti, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les engagements de prêts et les contrats de garantie financière non comptabilisés à la valeur de marché, ainsi que les créances résultant des contrats de location.



Selon ce nouveau modèle de dépréciation, les actifs financiers sont classés en 3 catégories («Buckets») en utilisant la notion de dégradation significative depuis l'octroi de crédit :

- Bucket 1 :** • Actifs sains n'ayant pas eu de dégradation significative de la qualité de crédit depuis l'octroi - ECL à 1 an ;
- Bucket 2 :** • Actifs sains dont la qualité de crédit s'est dégradée significativement - ECL à maturité ;
- Bucket 3 :** • Actifs en défaut, provisionnés individuellement (IAS 39) - ECL à maturité.

Le calcul des pertes attendues se base sur 3 paramètres principaux de risque :

- La probabilité de défaut à un an et à maturité (« PD ») : représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut ;
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (EAD : Exposition au moment du défaut) : est l'exposition (Bilan et hors bilan) encourue par la banque en cas de défaut de son débiteur soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle. C'est donc le montant du prêteur exposé au risque de défaut de l'emprunteur qui représente le risque que le débiteur ne remplisse pas son obligation de rembourser le créancier.

Les pertes attendues sont calculées pour chaque exposition et c'est le produit des 3 paramètres : PD, LGD et EAD.

2.5.6 Forward looking

La norme IFRS 9 recommande une approche prospective de calcul des dépréciations pour faire face au risque de contrepartie. Elle impose l'estimation des dépréciations en prenant en compte les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) reflétant la réalité du cycle économique.

2.6 JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Niveau 1 : Justes valeurs correspondant à des prix cotés sur un marché actif

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.

Niveau 2 : Justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix). Il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité et qui sont disponibles et accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Niveau 3 : Justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument.

2.7 PROVISIONS, PASSIFS ÉVENTUELS ET ACTIFS ÉVENTUELS

Une provision doit être comptabilisée lorsque l'entreprise a des obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, ou dont l'échéance ou le montant sont incertains mais son estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Les options retenues

- Le Groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble des provisions pour risques et leur affectation aux natures de risques inhérents ;
- Décomptabilisation des provisions à titre forfaitaire et à caractère général.

2.8 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- **Les avantages à court terme** désignent les avantages du personnel qui sont dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de la période pendant laquelle les membres du personnel ont rendu les services correspondants.
- **Les avantages à long terme** sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus. Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.
- **Les indemnités de fin de contrat de travail** sont des indemnités de rupture de contrat de travail versées en cas de licenciement ou de plan de départ volontaire.
- **Les avantages postérieurs à l'emploi**, classés eux-mêmes en deux catégories : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à un organisme indépendant et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies. Parmi les avantages accordés au personnel du Groupe Crédit Agricole du Maroc, seule la prime de fin de carrière est traitée selon l'IAS 19.

L'évaluation des engagements à comptabiliser se fait selon les hypothèses suivantes :

Hypothèses Démographiques

- Mortalité ;
- Rotation du personnel (Turn Over).

Hypothèses Financières

- **Taux d'augmentation des salaires** : Le management du groupe CAM a retenu un taux d'augmentation des salaires de 3% ;
- **Taux d'actualisation** : Le taux d'actualisation appliqué est celui relatif aux obligations de première catégorie issu de la courbe des taux des bons du trésor, à chaque arrêté comptable, et correspondant aux durées résiduelles jusqu'à la retraite du personnel du CAM ;
- **Taux de chargement social**.

2.9 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés. Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- La comptabilisation initiale du goodwill ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- Soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- Soit par un regroupement d'entreprises.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du groupe.

IFRIC 23 : INCERTITUDE RELATIVE AUX TRAITEMENTS FISCAUX

L'IFRIC 23, applicable à partir du 1er Janvier 2019, clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » concernant la comptabilisation et l'évaluation des actifs et passifs d'impôts en situation d'incertitude dans les traitements fiscaux.

Lors de la première application, deux options de transition sont possibles :

- **Totalement rétrospective** : selon les dispositions de la norme IAS 8 ;
- **Partiellement rétrospective avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans les capitaux propres du bilan d'ouverture de l'exercice, sans retraitement de l'information comparative.**

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'impact cumulé dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

2.10 ÉCARTS DE CONVERSION

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- En résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- En capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

Les options retenues

- Comptabilisation des gains et pertes de change latents reconnus dans les comptes sociaux en résultat de la période dans les comptes consolidés IFRS conformément aux dispositions de la norme IAS 21 ;
- Reclassement de la part « Écart de conversion actif » non provisionnée en « Autres actifs » afin de respecter la substance économique du contrat

2.11 CONTRATS DE LOCATION

Publiée en 2016, la norme IFRS 16 « Contrats de location » remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations afférentes à la comptabilisation de tels contrats. Applicable à compter du 1er Janvier 2019, à la différence de l'IAS 17, l'IFRS 16 instaure un modèle visant à uniformiser le traitement comptable accordé aux contrats de location simple et de location financement.

CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT (POSITION BAILLEUR) :

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien. La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat (les paiements de loyer à recevoir dans le cadre d'un contrat de location) augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur (en particulier la valeur résiduelle non garantie si la levée d'option n'apparaît pas vraisemblable).

Le revenu net de l'opération pour le bailleur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique " Intérêts et produits assimilés". Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon, à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les provisions constatées sur ces créances suivent les mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE (POSITION PRENEUR) :

Les contrats de location conclus par le Groupe à l'exception des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois et des contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à l'actif en tant que droits d'utilisation et au passif en dettes financières au titre des loyers et autres paiements liés pendant la durée de la location. Le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière est amortie actuariellement sur la durée du contrat de location.

Les principales hypothèses utilisées dans l'évaluation des droits

d'utilisation et dettes de location sont les suivantes :

Seuils d'exemption

Le Groupe CAM a retenu les mesures de simplification proposées par l'IASB, qui consiste à exempter du traitement de l'IFRS 16 les actifs loués dont :

- La durée du contrat est inférieure ou égale à 12 mois ;
- La valeur initiale de l'actif loué est inférieure ou égale à 5 000 USD.

Durée

La durée retenue pour déterminer le droit d'utilisation et la dette locative correspond à la période pendant laquelle la location ne peut être annulée, augmentée des :

- Périodes optionnelles de renouvellement
- Périodes optionnelles postérieures à des dates de résiliation

La période exécutoire du contrat de location diffère en fonction de la nature de l'actif loué :

- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location

2.12 ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À LA VENTE

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les options retenues

- Aucun actif répondant à la définition d'actif non courant destiné à la vente n'a été identifié ;

2.13 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉVALUATIONS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- La juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis ;
- Les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- Les autres coûts éventuellement attribuables au regroupement d'entreprises.

L'écart d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan de l'acquéreur lorsqu'il est positif et comptabilisé directement en résultat lorsqu'il est négatif.

Les écarts d'acquisition sont enregistrés dans la monnaie fonctionnelle de l'entreprise acquise et sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les options retenues

Le groupe CAM a décidé de ne pas retraiter les écarts d'acquisition reconnus antérieurement à la date de transition.

2.14 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Applicable aux exercices démarrant à partir du 1er Janvier 2018, la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » détermine les règles pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Elle se substitue aux deux normes précédentes sur le chiffre d'affaires :

- Norme IAS 18 : Produits des activités ordinaires ;
- Norme IAS 11 : Contrats de construction.

Elle porte sur tous les secteurs d'activité à l'exception de ceux pour lesquels une norme spécifique existe tels que les contrats de location, d'assurance ou des instruments financiers.

L'application de la norme IFRS 15 n'a pas d'impact sur le résultat et les capitaux propres du Groupe Crédit Agricole du Maroc.



BILAN IFRS

	Note	30/06/25	31/12/24
en milliers de dh			
ACTIF IFRS			
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, CCP		4.305.602	5.668.061
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		10.342.563	12.506.115
Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	5.15	10.042.658	12.186.012
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.15	299.905	320.102
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la JV par capitaux propres		6.224.108	6.394.040
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	5.16	4.180.331	4.299.998
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	5.16	2.043.777	2.094.041
Titres au coût amorti	5.7	7.835.031	6.770.690
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	5.4	3.196.674	4.795.188
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	5.5	107.340.184	108.905.507
Écart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance			
Actifs d'impôt exigible	5.8	26.788	29.185
Actifs d'impôt différé	5.8	246.784	353.031
Comptes de régularisation et actifs divers	5.9	2.583.959	2.155.459
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence	5.10	18.351	18.267
Immubles de placement	5.11	4.639.230	4.767.852
Immobilisations corporelles	5.11	4.843.193	5.068.256
Immobilisations incorporelles	5.11	157.840	175.336
Écart d'acquisition	5.12	306.877	306.908
TOTAL		152.067.184	157.913.895

	Note	30/06/25	31/12/24
en milliers de dh			
PASSIF IFRS			
Banques centrales, trésor public, service des chèques postaux			
Passifs financiers à la JV par résultat		18.586	57.986
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	5.17	18.586	57.986
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.4	13.340.971	19.355.709
Dettes envers la clientèle	5.5	110.622.161	109.244.955
Titres de créance émis	5.6	5.723.896	6.787.569
Passifs d'impôt exigible	5.8	76.637	46.182
Passifs d'impôts différés	5.8	991.854	1.176.086
Compte de régularisation et autres passifs	5.9	2.823.334	3.427.267
Provisions pour risques et charges	5.14	414.140	536.572
Subventions et Fonds assimilés		7.156	7.862
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	5.6	7.480.502	6.831.917
CAPITAUX PROPRES		10.567.947	10.441.790
Capital et réserves liées		7.000.938	7.000.937
Réserves consolidées		3.484.039	3.276.421
Réserves consolidées - Part du groupe		2.996.954	2.790.040
Réserves consolidées - Part des minoritaires		487.085	486.380
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-54.792	-78.217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part du groupe		-54.792	-78.217
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres - Part des minoritaires			
Résultat net de l'exercice		137.762	242.649
Résultat net de l'exercice - Part du groupe		111.428	210.960
Résultat net de l'exercice - Part des minoritaires		26.335	31.689
TOTAL		152.067.184	157.913.895

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	30/06/25	30/06/24
en milliers de dh			
Intérêts, rémunérations et produits assimilés		2.690.610	2.832.258
Intérêts, rémunérations et charges assimilés		-1.168.663	-1.305.041
MARGE D'INTÉRÊTS	2.1	1.521.947	1.527.217
Commissions (produits)		376.021	345.108
Commissions (charges)		-26.116	-24.200
MARGE SUR COMMISSIONS	2.2	349.905	320.908
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	2.3	890.303	493.563
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		870.791	465.185
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		19.512	28.378
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	2.3	30.529	27.877
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		-13.570	-30.838
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		44.099	58.714
Gains ou pertes nets sur instruments financiers disponibles à la vente			
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers à la JV par CP en actifs financiers à la JVR			
Produits nets des activités d'assurance			
Produits des autres activités	2.5	14.541	41.915
Charges des autres activités	2.5	-149.783	-154.410
PRODUIT NET BANCAIRE		2.457.442	2.257.070
Charges générales d'exploitation	2.9	-1.051.986	-1.057.762
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2.10	-150.163	-156.694
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		1.455.293	1.042.614
Coût du risque de crédit	2.6	-1.014.513	-883.630
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		440.781	158.983
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence		16	-931
Gains ou pertes nets sur autres actifs		-274.517	4.288
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		166.280	162.340
Impôts sur les bénéfices		-28.518	-46.452
RÉSULTAT NET		137.762	115.888
Résultats minoritaires		26.335	9.920
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		111.428	105.968
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,40	2,28
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN DIRHAMS)		2,40	2,28

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	30/06/25	31/12/24
en milliers de dh		
Résultat avant impôt	166.279	237.863
+/- dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	158.180	315.901
+/- dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition		
+/- dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	1.131.292	1.012.501
+/- dotations nettes aux provisions	-174.535	305.546
+/- quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-16	-64
+/- perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-25.614	-16.908
+/- perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- autres mouvements	63.735	38.658
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1.153.042	1.655.634
+/- flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	-4.400.289	845.906
+/- flux liés aux opérations avec la clientèle	2.007.817	4.699.672
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1.060.792	-7.565.198
+/- flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-879.502	1.151.018
Impôts	-72.371	-29.127
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2.283.553	-897.729
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-964.232	995.768
+/- flux liés aux actifs financiers et aux participations	-19.291	123.246
+/- flux liés aux immeubles de placement	4.746	2.717
+/- flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	141.834	-53.442
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	127.289	72.521
+/- flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-25.055	-22.368
+/- autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-500.463	-38.984
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-525.518	-61.352
Effet de change et de changement de méthode sur la trésorerie		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-1.362.462	1.006.937
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5.668.056	4.661.119
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	5.668.056	4.661.119
Comptes lactif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.305.594	5.668.056
Caisse, banques centrales, ccp [actif & passif]	4.305.594	5.668.056
Comptes lactif & passif] et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit		
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	-1.362.462	1.006.937

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30/06/25	31/12/24
en milliers de dh		
Résultat net	137.762	242.649
Éléments recyclables en résultat net:	58.403	35.447
Écarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	97.338	58.348
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres recyclables		
Impôts liés	-38.935	-22.902
Éléments non recyclables en résultat net:	-113.195	-113.664
Réévaluation des immobilisations		
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-140.798	-139.045
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par CP	-25.801	-30.081
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en CP sur entreprises mises en équivalence NR		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	53.403	55.462
Total gains et pertes comptabilisés directement en CP	-54.792	-78.217
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en CP	82.970	164.432
Part du groupe	56.636	132.743
Part des minoritaires	26.335	31.689

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
en milliers de dh									
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2024	4.645.081	2.355.857		3.000.999	-13.316	-64.901	9.923.720	518.070	10.441.790
Reclassement depuis Actifs disponibles à la vente vers Juste valeur par résultat									
Comptabilisation des pertes de crédit attendues (sur actifs financiers et engagements hors bilan)									
Autres									
Situation à l'ouverture de l'exercice - 2025	4.645.081	2.355.857		3.000.999	-13.316	-64.901	9.923.720	518.070	10.441.790
Changement de méthodes - 2025									
Autres				-4.046			-4.046	-4.727	-8.772
Capitaux propres clôture corrigés	4.645.081	2.355.857		2.996.953	-13.316	-64.901	9.919.674	513.344	10.433.018
Variation de capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes								-26.257	-26.257
Autres									
Résultat de l'exercice				111.428			111.428	26.335	137.762
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)									
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)					22.956	478	23.434		23.434
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies					-9		-9		-9
Écarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)									
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)					22.947	478	23.425		23.425
Variation de périmètre									
Autres mouvements - 2025									
CAPITAUX PROPRES À LA CLÔTURE	4.645.081	2.355.857		3.108.381	9.631	-64.424	10.054.527	513.421	10.567.947


5.4 - OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Comptes à vue	1.433.112	1.831.876
Prêts	1.763.565	2.963.315
Opérations de pension		
TOTAL	3.196.677	4.795.191
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-3	-3
TOTAL	3.196.674	4.795.188
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		
Dettes envers les établissements de crédit	10.458.199	61.246
Emprunts	1.381.784	7.895.877
Opérations de pension	1.500.988	11.398.586
TOTAL	13.340.971	19.355.709

5.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION		
Comptes ordinaires débiteurs	17.044.465	18.257.065
Prêts consentis à la clientèle	100.149.670	99.364.256
Opérations de pension		
Opérations de location financement		
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRÉCIATION	117.194.135	117.621.321
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	-9.853.950	-8.715.814
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRÉCIATION	107.340.185	108.905.507
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE		
Comptes ordinaires créditeurs	65.716.034	65.036.523
Comptes à terme	22.789.989	23.409.343
Comptes d'épargne	15.753.715	15.608.321
Autres dettes envers la clientèle	5.946.523	4.785.480
Intérêts courus à payer	415.900	405.288
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	110.622.161	109.244.955
VENTILATION DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE		
Secteur public	16.976.265	16.177.329
Entreprises financières	7.015.277	8.606.978
Entreprises non financières	21.209.611	22.800.815
Autre clientèle	65.421.008	61.659.833
TOTAL EN PRINCIPAL	110.622.161	109.244.955
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	110.622.161	109.244.955
VENTILATION DES DETTES SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE		
Maroc	110.622.161	109.244.955
CIB		
Afrique		
Europe		
TOTAL EN PRINCIPAL	110.622.161	109.244.955
Dettes rattachées		
VALEUR AU BILAN	110.622.161	109.244.955

5.11 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	30/06/25		31/12/24	
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.153.168	-4.309.975	4.843.193	9.090.442
Terrains et constructions	3.580.608	-595.831	2.984.777	3.640.660
ÉQUIPEMENT, MOBILIER, INSTALLATIONS	1.039.746	-933.270	106.476	1.082.523
Biens mobiliers données en location	1.187.981	-1.187.981		951.865
Autres immobilisations	2.903.845	-1.376.635	1.527.210	2.939.734
Droits d'utilisation des contrats de location	440.988	-216.258	224.730	475.660
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	840.860	-683.020	157.840	832.809
Logiciels informatiques acquis	9.736	-4.466	5.270	9.302
Logiciels informatiques produits par l'entreprise				
Autres immobilisations incorporelles	831.124	-678.554	152.570	823.507
IMMEUBLES DE PLACEMENTS	4.639.230		4.639.230	4.767.852
TOTAL	14.633.258	-4.992.995	9.640.263	14.691.103

5.12 ÉCARTS D'ACQUISITION

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
Valeur brute comptable en début de période	306.877	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en début de période		
Valeur nette comptable en début de période	306.877	306.908
Acquisitions		
Cessions		
Dépréciations comptabilisées pendant la période		
Écarts de conversion		
Filiales précédemment mises en équivalence		
Autres mouvements		
Valeur brute comptable en fin de période	306.877	306.908
Cumul des dépréciations enregistrées en fin de période		
VALEUR NETTE COMPTABLE EN FIN DE PÉRIODE	306.877	306.908

5.14 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
Provision pour risques d'exécution des engagements par signature		
Provision pour engagements sociaux	204.879	204.879
Autres provisions pour risques et charges	209.261	331.693
TOTAL	414.140	536.572

5.6 - DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables	5.723.896	6.787.569
Emprunts obligataires		
Dettes subordonnées	7.480.502	6.831.917
Emprunts subordonnés	7.480.502	6.831.917
Titres subordonnés		
TOTAL	13.204.398	13.619.486

5.7 TITRES AU COÛT AMORTI

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
Titres de créance négociables		
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	7.835.031	6.770.690
Autres titres de créance négociables		
Obligations		
Obligations d'Etat		
Autres Obligations		
TOTAL BRUT	7.835.031	6.770.690
Dépréciation		
TOTAL NET	7.835.031	6.770.690

5.8 IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
impôts courants	26.788	29.185
impôts différés	246.784	353.031
ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	273.572	382.216
impôts courants	76.637	46.182
impôts différés	991.854	1.176.086
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.068.491	1.222.267

5.9 - COMPTES DE RÉGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		13.285
Comptes d'encaissement	17.180	
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance		
Autres débiteurs et actifs divers	2.566.779	2.142.174
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	2.583.959	2.155.459
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement	211.750	75.862
Charges à payer et produits constatés d'avance	1.283.115	1.049.212
Autres créditeurs et passifs divers	1.095.418	2.039.882
Dettes locatives	233.051	262.312
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	2.823.334	3.427.268

5.10 - PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

en milliers de dh		
	30/06/25	31/12/24
AMIFA SÉNÉGAL	18.351	18.267
PARTICIPATIONS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE	18.351	18.267

5.15 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

en milliers de dh		
	Actifs Financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes		
Valeurs reçues en pension		
Bons du trésor et valeurs assimilées	5.363.374	
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable	4.679.284	299.905
Titres de participation non consolidés		
Instrumentés dérivés		
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	10.042.658	299.905



5.16 ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
Actifs financiers à la JV par capitaux propres	6.224.109	6.394.040
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.180.331	4.299.998
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.043.778	2.094.041
Instruments de dette à la JV par capitaux propres recyclables	4.180.331	4.299.998
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	3.667.443	3.681.760
Obligations	315.511	418.255
Autres titres de créance négociables	197.377	199.983
Instruments de KP à la JV par capitaux propres non recyclables	2.043.778	2.094.041
Actions et autres titres à revenu variable		
Titres de participation non consolidés	2.043.778	2.094.041

5.17 PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
Passifs financiers détenus à des fins de transactions	18.586	57.986
Passifs financiers à la JV par résultat sur option		
TOTAL	18.586	57.986

5.20 ALLOCATION DES PERTES ATTENDUES

	en milliers de dh		
	Bucket 1 ECL 12 mois	Bucket 2 ECL Lifetime	Bucket 3 ECL Lifetime
Portefeuille Créances sur la Clientèle :			
Encours Bilan au 2024 Décembre	96.962.101	8.669.633	11.989.587
Encours Hors Bilan au 2024 Décembre	21.230.589		
Provisions sous IFRS 9 au 2024 Décembre	-761.661	-1.267.132	-6.687.021
Encours Bilan au 2025 Juin	93.411.491	7.959.850	15.822.793
Encours Hors Bilan au 2025 Juin	22.387.975		
Provisions sous IFRS 9 au 2025 Juin	-704.148	-974.034	-8.175.769
Portefeuille Créances sur les Établissements de crédit :			
Encours Bilan au 2024 Décembre	4.795.188		
Encours Hors Bilan au 2024 Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024 Décembre			
Encours Bilan au 2025 Juin	3.196.674		
Encours Hors Bilan au 2025 Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2025 Juin			
Portefeuille Titres en JV/OCI :			
Encours Bilan au 2024 Décembre	4.328.415		
Encours Hors Bilan au 2024 Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024 Décembre	-28.417		
Encours Bilan au 2025 Juin	4.207.623		
Encours Hors Bilan au 2025 Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2025 Juin	-27.292		
Titres au coût amorti :			
Encours Bilan au 2024 Décembre	6.770.690		
Encours Hors Bilan au 2024 Décembre			
Provisions sous IFRS 9 au 2024 Décembre			
Encours Bilan au 2025 Juin	7.835.031		
Encours Hors Bilan au 2025 Juin			
Provisions sous IFRS 9 au 2025 Juin			

5.21 CONTRATS DE LOCATION (PRENEUR)

	en milliers de dh				
	31/12/24	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/25
VARIATION DU DROIT D'UTILISATION					
IMMOBILIER					
Valeur brute	451.902	4.865	-34.817	-3.405	418.546
Amortissements et dépréciation	-215.396	-25.522	30.166	2.458	-208.295
Total immobilier	236.505	-20.657	-4.651	-947	210.250
MOBILIER					
Valeur brute	23.758	147	-1.315	-147	22.443
Amortissements et dépréciation	-6.519	-2.556	1.112	0	-7.963
Total mobilier	17.239	-2.409	-202	-147	14.480
TOTAL	253.744	-23.066	-4.853	-1.094	224.730
VARIATION DE L'OBLIGATION LOCATIVE					
Dette locative	262.311	9.875	-38.129	-1.006	233.051

2.1 MARGE D'INTÉRÊTS

	en milliers de dh					
	30/06/25			30/06/24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	2.382.201	-695.454	1.686.747	2.566.668	-752.588	1.814.080
Comptes et prêts/emprunts	2.307.152	-692.465	1.614.687	2.529.347	-747.620	1.781.727
Opérations de pensions	6.017	-2.989	3.028	715	-4.968	-4.253
Opérations de location financement	69.032		69.032	36.606		36.606
Opérations interbancaires	98.898	-201.822	-102.924	63.299	-402.011	-338.712
Comptes et prêts sur emprunts	98.736	-112.671	-13.935	57.825	-274.267	-216.442
Opérations de pensions	162	-89.151	-88.989	5.474	-127.744	-122.270
Emprunts émis par le groupe		-250.350	-250.350		-89.373	-89.373
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux						
Portefeuille de transactions	3.196		3.196	2.084		2.084
Titres à revenus fixes	3.196		3.196	2.084		2.084
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs disponibles à la vente	62.034	-1.735	60.299	60.172	-2.851	57.321
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	144.281	-15.578	128.703	140.035	-54.725	85.310
Charges d'intérêts sur dettes locatives	-3.724		-3.724	-3.493		-3.493
TOTAL	2.690.610	-1.168.663	1.521.947	2.832.258	-1.305.041	1.527.217

2.2 COMMISSIONS NETTES

	en milliers de dh					
	30/06/25			30/06/24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	334.224	-26.116	308.108	302.944	-24.200	278.744
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	332.500	-26.116	306.384	301.705	-24.200	277.505
Sur titres	1.724		1.724	1.239		1.239
De change						
Sur instruments financiers à terme						
Engagements de financement						
Prestation de services bancaires et financiers	41.797		41.797	42.164		42.164
Produits de gestion d'opcm						
Produits sur moyens de paiement	41.797		41.797	42.164		42.164
Assurance						
Autres						
TOTAL	376.021	-26.116	349.905	345.108	-24.200	320.908

2.3 GAINS OU PERTES NETS DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Résultat	890.303	493.563
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	870.791	465.185
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	19.512	28.378
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la JV par Capitaux propres	30.529	27.877
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	-13.570	-30.838
Rémunération des instruments de CP comptabilisés en CPNR (dividendes)	44.099	58.714

2.5 PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

	en milliers de dh					
	30/06/25			30/06/24		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	14.541	-149.783	-135.242	41.915	-154.410	-112.495
TOTAL	14.541	-149.783	-135.242	41.915	-154.410	-112.495



2.6 COÛT DU RISQUE

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
Dépréciation sur actifs saines (Bucket 1 et 2)	341.611	-63.924
Bucket 1 : Pertes de crédit attendues sur 12 mois	58.513	71.199
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	58.513	71.199
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Bucket 2 : Pertes de crédit attendues à maturité	283.098	-135.123
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	283.098	-135.123
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Dépréciation sur actifs dépréciés (Bucket 3)	-1.486.534	-602.491
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti (y compris EPS)	-1.486.534	-602.491
Instruments de dettes comptabilisés à la JV par OCI recyclables		
Risques et Charges	188.597	-28.630
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-956.326	-695.045
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur les instruments de dettes comptabilisés en Capitaux propres recyclables		
Gains ou pertes réalisés sur les instruments de dettes comptabilisés en coût amorti		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables	-67.290	-202.093
Récupérations sur prêts et créances	9.103	13.508
Comptabilisés au coût amorti	9.103	13.508
Comptabilisés au JV OCI recyclables		
Décote sur les produits restructurés		
Pertes sur engagement par signature		
Autres pertes		
TOTAL	-1.014.513	-883.630

2.7 GAINS ET PERTES NETS SUR LES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	31.178	24.060
Plus value de cession	31.178	24.060
Moins value de cession		
Titres de capitaux propres consolidés		
Plus value de cession		
Moins value de cession		
Autres	-305.695	-19.772
TOTAL	-274.517	4.288

2.8 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/2024
IMPÔTS COURANTS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	273.572	382.216
Impôts courants	26.788	29.185
Impôts différés	246.784	353.031
Actifs d'impôts courants et différés	273.572	382.216
Impôts courants	76.637	46.182
Impôts différés	991.854	1.176.086
PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	1.068.491	1.222.267

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/2024
CHARGE NETTE DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES	-28.517	-46.452
Charge d'impôts courants	-72.371	-41.756
Charge nette d'impôts	43.854	-4.696

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/2024
LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	17%	29%
Résultat avant impôt	166.280	162.340
Charge d'impôt sur les bénéfices	28.517	46.452
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	17%	29%

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/2024
ANALYSE DU TAUX EFFECTIF D'IMPÔT	40%	39%
Taux d'impôt en vigueur	40%	39%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères		
Employés (équivalent plein temps)		
Différences permanentes		
Changement de taux		
Déficit reportable		
Autres éléments	-23%	-10%
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF MOYEN	17%	29%

2.9 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
Charges de personnel	-604.643	-592.851
Impôts et taxes	-42.003	-39.986
Charges externes	-310.065	-332.872
Autres charges d'exploitation	-126.492	-125.086
Annulation Charges relatives aux contrats de location	31.217	33.033
CHARGES D'EXPLOITATION	-1.051.986	-1.057.762

2.10 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	-122.085	-127.053
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	-28.079	-29.641
Dotations aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	-150.163	-156.694

2.11 DÉTAIL DES CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-3.724	-3.493
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	-28.079	-29.641

3.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'information comptable et financière au sein du Groupe Crédit Agricole du Maroc est déclinée en sept pôles d'activité :

- Banque de détail : ce domaine regroupe les activités du Crédit Agricole du Maroc.
- Banque de financement et d'investissement : ce domaine regroupe les activités de la banque d'affaires HOLDAGRO et la société TARGA.
- Sociétés de financement Spécialisées : ce domaine regroupe la société de leasing CAM LEASING, La société d'affacturage CAM FACTORING, la société de paiement AL FILAHJI CASH et TAMWIL EL FELLAH qui est une société spécialisée dans le financement des programmes gouvernementaux.
- Micro crédit : ce domaine regroupe la FONDATION ARDI, AMIFA et l'ASSOCIATION ISMAILIA pour le micro-crédit.
- Gestion d'actifs : ce domaine regroupe les sociétés de bourse MSIN et MAROGEST et MSIN GESTION.
- Banque Participative : ce domaine regroupe les activités de la filiale AL AKHDAR BANK.
- Autres : Au 30 juin 2025, ce domaine comprend les filiales GCAM DOC, IMMOVERT, CAM COURTAGE, VOCATION LOISIRS, ainsi que les deux OPCV IMMOVERT PLACEMENT et SECURE REAL ESTATE INVEST.

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'Etat et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANSPPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (JTSA), en partenariat avec l'Etat et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.

3.2 INFORMATIONS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

3.2.1 RÉSULTAT PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Marge d'intérêts	1.283.131	4.428	55.356	37.043	3.688	82.912	55.389	1.521.947
Marge sur commissions	323.027		6.664		33.561	-19.590	6.243	349.905
Produit net bancaire	2.390.128	5.928	62.622	38.503	37.883	60.746	61.632	2.657.442
Résultat brut d'exploitation	1.352.584	4.129	31.386	9.817	22.787	10.868	23.722	1.455.293
Résultat d'exploitation	339.573	4.129	20.585	-1.166	22.787	31.091	23.782	440.781
Résultat avant impôts	66.019	3.617	20.576	-1.214	21.820	31.091	24.371	166.280
Résultat net	43.876	1.268	12.559	-1.214	21.820	22.866	36.588	137.763
Résultat net part du groupe	43.875	1.265	12.559	16	17.558	11.662	24.493	111.428

3.2.2 ACTIFS ET PASSIFS PAR SECTEUR OPÉRATIONNEL

en milliers de dh

	Banque de détail	Banque de financement & investissement	Sociétés de financement spécialisées	Micro crédit	Gestion d'actifs	Banque participative	Autres	TOTAL
Total Bilan	139.068.015	194.145	3.533.620	277.104	227.752	4.748.221	4.018.326	152.067.184
Éléments d'Actifs								
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	10.166.889	2.000			68.012		105.662	10.342.563
Actifs financiers à la JV par CP	6.013.083	164.571			725	277	45.452	6.224.108
Prêts et créances sur les EC au coût amorti	3.121.591				74.386		697	3.196.674
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	99.501.125		3.194.478	247.748		4.396.833		107.340.184
Titres au coût amorti	7.835.031							7.835.031
Éléments du Passif								
Dettes envers ECA	13.002.999		337.205			767		13.340.971
Dettes envers la clientèle	108.166.518		152.802		66.023	2.236.818		110.622.161
Capitaux propres	9.810.354	-21.397	16.867	88.122	62.108	11.794	600.099	10.567.947

3.3 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES

3.3.1 VENTILATION DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	30/06/25		
	Encours sains	Encours en souffrance	Provisions
Maroc	3.196.674		
Europe			
Afrique			
Autres			
TOTAL EN PRINCIPAL	3.196.674		
Créances rattachées			
Provisions			
Valeurs nettes au bilan	3.196.674		

3.3.2 VENTILATION DES CRÉANCES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

en milliers de dh

	Encours sains			Encours en souffrance			Provisions			
	Encours sains	Encours en souffrance	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1	Encours sains	Encours en souffrance	Bucket 3	Bucket 2	Bucket 1
Maroc	101.371.341	15.822.793	-8.175.769	-974.034	-704.148	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661
Europe										
Afrique										
Autres										
Total en principal	101.371.341	15.822.793	-8.175.769	-974.034	-704.148	105.631.734	11.989.587	-6.687.021	-1.267.132	-761.661

6.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
Engagements de financements donnés	17.617.386	16.718.346
Aux établissements de crédit	187.756	43.361
À la clientèle	17.429.630	16.674.985
Autre engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de financement reçus	919.520	936.330
Des établissements de crédit	919.520	936.330
De la clientèle		

6.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
Engagements de garantie donnés	5.080.312	4.657.662
D'ordre des établissements de crédit	308.999	55.541
D'ordre de la clientèle	4.771.313	4.602.122
Cautions administratives et fiscales et autres cautions	3.128.311	3.059.934
Autres garanties d'ordre à la clientèle	1.643.002	1.542.187
Engagements de garantie reçus	7.569.777	7.701.823
Des établissements de crédit	7.073.844	7.205.890
De l'état et d'autres organismes de garantie	495.933	495.933

7.2 SYNTHÈSE DES PROVISIONS ET DESCRIPTION DES RÉGIMES EXISTANTS

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
PROVISIONS AU TITRE DES AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET DES AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AUX SALARIÉS	204.879	204.879
Provision pour indemnités de retraite et assimilées	204.879	204.879
Provision pour prime spéciale d'ancienneté		
Autres provisions	204.879	204.879

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
HYPOTHÈSES DE BASE DES CALCULS	3%	3%
Taux d'actualisation		
Taux d'évolution des salaires	3%	3%
Taux de rendement des actifs		
Autres		
TOTAL	3%	3%



7.3 COÛT DES RÉGIMES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
Charge normale de l'exercice	6.286	12.571
Charge d'intérêt	3.555	7.111
Rendements attendus des fonds		
Amortissement des écarts actuariels		
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Coût net de la période	9.841	19.682
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autre		

7.4 ÉVOLUTION DE LA PROVISION INSCRITE AU BILAN

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
Dette actuarielle d'ouverture	204.879	204.879
Charge normale de l'exercice	6.286	12.571
Charge d'intérêt	3.555	7.111
Écarts d'expérience	1.793	5.006
Autres écarts actuariels		
Prestations versées	-11.594	-24.687
Indemnités supplémentaires		
Autre		
Dette actuarielle de clôture	204.879	204.879
Dont coût relatif aux indemnités de retraite et assimilées		
Dont autres		

8.1 COMPOSITION DU CAPITAL

ACTIONNAIRES	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	75,2%	75,2%
MAMDA	3.443.608	7,4%	7,4%
MCMA	3.443.608	7,4%	7,4%
CDB	4.645.083	10%	10%
TOTAL	46.450.813	100%	100%

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
RÉSULTAT PAR ACTION		
Nombre d'actions	46.450.813	46.450.813
Résultat Part Groupe (En KDH)	111.428	105.968
RÉSULTAT PAR ACTION (EN DHS)	2,40	2,28

8.4 PARTIES LIÉES

8.4.1 RELATION ENTRE LES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES DU GROUPE

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
Prêts, avances et titres	-4.378.975	-4.178.896
Comptes ordinaires		
Prêts		
Titres		
Opération de location financement		
Actif divers	-5.421.915	-9.800.890
TOTAL ACTIF	-9.800.890	-9.800.890
Dépôts	-4.299.652	-4.299.652
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passif divers	-5.501.238	-5.501.238
TOTAL PASSIF	-9.800.890	-9.800.890
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

8.4.2 ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
Intérêts et produits assimilés		-65.773
Intérêts et charges assimilés		68.173
Commissions (produits)		-66.798
Commissions (charges)		3.823
Prestations de services données		
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		
Autres		-19.822

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
FONDS PROPRES	14.997.972	14.198.658
Fonds propres de catégorie 1	11.324.463	10.534.933
Fonds propres réglementaires	3.673.509	3.663.725
Exigences de fonds propres au titre du risque de crédit	8.342.743	8.230.103
Risque de marché en approche standard	406.868	361.588
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	651.796	625.901
Ratio de fonds propres T1 (minimum exigible 9%)	9,64%	9,14%
Ratio de fonds propres total (minimum exigible 12%)	12,76%	12,32%

FONDS PROPRES DE TAMWIL EL FELLAH

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
FONDS PROPRES	151.903	151.778
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	151.903	151.778
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	151.903	151.778
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	151.000	151.000
Instruments de fonds propres de base versés		
Prime d'émission		
Résultats non distribués	125	199
Autres réserves	778	579
Autres immobilisations incorporelles		
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)		
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)		
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2		
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)		
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1		
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de %50 des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	34.838	39.034
EXIGENCE/Risque de crédit	34.838	39.034
EXIGENCE/Risque de marché		
EXIGENCE/Risque opérationnel		
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	34,88%	31,11%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	34,88%	31,11%

AUTRES ÉTATS

RÉFÉRENCE	ÉTATS	
5.2	Instruments de couverture	NÉANT
5.13	Provisions techniques des sociétés d'assurance	NÉANT

ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Le CAM a reçu courant 2024 une notification fiscale relative au contrôle fiscal couvrant les exercices non prescrits fiscalement (2020 à 2023), portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu et dont les impacts ont été pris en considération dans l'arrêté des comptes 2024.



ACS, Rue Al Maysse, Secteur 15,
Hay Ryad 10100 - Rabat
Maroc

COOPERS AUDIT

83, Avenue Hassan II
20.100 Casablanca
Maroc

GROUPE CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (GCAM)

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDÉS PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A et ses filiales (Groupe Crédit Agricole du Maroc) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant KMAD 10 567 947 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 137 762.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Crédit Agricole du Maroc (GCAM) établis au 30 juin 2025, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 29 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

BDO Audit, Tax & Advisory



Moutai CHAOUKI
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège: 83, Avenue Hassan II
CASABLANCA
Bureau: 50-52, Bd. Mohammed V, Boukhadour
CASABLANCA
Tél: 0522 42 1480 / 42 1481 / 42 1482
Associé



I - INSTANCES DE GOUVERNANCE

Le Crédit Agricole du Maroc a vécu, durant son histoire de plus de cinquante ans, des transformations, des restructurations et des adaptations qui ont fondé son positionnement sur le secteur bancaire marocain et son mode de gouvernance d'aujourd'hui. Le Groupe du Crédit Agricole du Maroc a ainsi développé un mode de gouvernance hybride s'inspirant du modèle de bonne gouvernance des Établissements de Crédit « EC » et du code de bonne gouvernance des Entreprises et Établissements Publics « EEP ».

1) Conseil de Surveillance et ses Comités Spécialisés

1.1 Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance reçoit une fois par trimestre au moins un rapport du Directoire sur la marche des affaires sociales et après la clôture de chaque exercice les documents prévus par la loi et par les dispositions de l'article 19 des statuts. Le conseil est composé de douze administrateurs : sept administrateurs représentants de l'État : le Chef du Gouvernement ; le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts ; le Ministre de l'Économie et des Finances ; ainsi que quatre autres représentants des départements ministériels (Secrétaire Général et le Directeur financier du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, le Chef de la Division du Financement Sectoriel et de l'Inclusion Financière -DTFE- Ministère de l'Économie et des Finances, Directeur Général de l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de Suivi des Performances des Établissements et Entreprises Publics -ANGSPE-, Wali chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur); trois Administrateurs représentants les actionnaires institutionnels dont deux de la MAMDA/MCMA et un de la CDG ; ainsi que 2 membres indépendants. Les membres du conseil autres que le chef du gouvernement et les ministres, composent les quatre comités spécialisés du conseil comme suit :



1.2 Comité d'audit

Conformément à la charte régissant son fonctionnement, le comité d'audit tient au moins une réunion par trimestre. Le comité d'audit a notamment pour missions :

- D'apprécier l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les mesures prises ou à entreprendre pour corriger les insuffisances y afférentes et les actions permettant de faire évoluer le dispositif en fonction de l'évolution des risques ;
- De surveiller le processus d'élaboration et de contrôle des informations comptables et financières en application des textes légaux et réglementaires ;
- D'apprécier la situation de l'établissement au regard des règles prudentielles et le dispositif de pilotage y afférent par l'organe de direction.

Durant le premier semestre 2025, les points évoqués lors des réunions du Comité d'audit, ont essentiellement concerné les aspects suivants :

- Approbation des procès-verbaux des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Suivi des principales recommandations émises lors des précédentes réunions du Comité d'Audit ;
- Examen des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 et au 31 mars 2025 ;
- Présentation du plan d'actions de la banque en réponse à la mission de contrôle sur place réalisée par Bank Al Maghrib relative à l'évaluation de la qualité du portefeuille de crédit et le provisionnement des créances ;
- Validation du rapport de contrôle interne au 31/12/2024 à envoyer à Bank al Maghrib ;
- Présentation des résultats des travaux des structures de contrôle interne au 31/12/2024 ;
- Présentation du plan d'audit pluriannuel 2025-2027 et la mise à jour de la charte d'audit interne ;
- Présentation du résultat de dépouillement de l'appel d'offres au fin de désignation du Commissaire aux comptes.
- Présentation du plan de cyber-sécurité au titre de l'exercice 2025.

1.3 Comité d'investissements

Le Comité d'Investissement se réunit au moins 2 fois par an avec pour principales missions :

- Veiller à la cohérence des projets d'investissements avec les orientations stratégiques de la banque ;
- Fixer les priorités à accorder aux projets d'investissement de la banque en tenant compte des ressources disponibles ;
- Suivre l'état de réalisation budgétaire des projets d'investissement retenus et veiller à leur actualisation budgétaire.

Durant le premier semestre 2025, le Comité d'Investissement a principalement traité les points suivants :

- Présentation d'opportunités de prise de participation ;
- Plan d'action du CAM 2024-2028.

1.4 Comité des Grands Risques

Le Comité des Grands Risques se réunit trimestriellement avec pour principales missions :

- Superviser la gestion des risques de la banque, leur mesure, leur évaluation ainsi que leur couverture par les fonds propres ;
- Suivre l'octroi et le dénouement des crédits importants notamment par rapport aux fonds propres de la banque ;
- Analyse de la qualité du portefeuille des crédits.

Durant le premier semestre 2025, le Comité Grands Risques a principalement traité les points suivants :

- Suivi des recommandations du comité ;
- Données financières - Arrêté Septembre 2024
- Evolution des indicateurs Sociaux et consolidés de la banque ;
- Réalisations VS Budget
- Situation et évolution des portefeuilles (de crédit, des grands risques, des CES, Watch-list et par secteur d'activité) ;
- Risque de cybercriminalité et politique de gestion des risques cyber,
- Matrice globale, résultats des évaluations et plans d'actions ;
- Dispositif compliance, de Vigilance, de Conformité et de Déontologie.

1.5 Comité de Nomination, de Rémunération et de Gouvernance

Le Comité de Rémunération et Nomination et de Gouvernance se réunit au moins une fois par an avec pour principales missions :

- Assister le Conseil de Surveillance dans le processus de nomination ou renouvellement de ses membres et de ceux du Directoire et traiter les situations de conflits d'intérêts émanant de ce processus ;
- Proposer des recommandations au Conseil de Surveillance de politique de rémunération du personnel de la banque en général et des membres du Directoire et hauts dirigeants tenant compte de la stratégie de la banque, de ses objectifs à court et long terme ;
- Anticiper et traiter les situations de conflits d'intérêts ;
- Statuer sur les questions de gouvernance.

2) Le Directoire

Le Directoire via les Comités Spécialisés, notamment le Comité Directeur Contrôle, opère un suivi mensuel des travaux réalisés par l'ensemble des structures de Contrôle Interne. Il s'assure du bon fonctionnement du système de Contrôle Interne et veille à la coordination entre les différents acteurs. Ce Comité a une vision à la fois corrective des irrégularités et préventive des risques identifiés.

Durant le premier semestre 2025, les réunions du Directoire ont porté sur les points suivants :

Type de réunions	Nbr de Réunions	Principaux Points Examinés	Principales décisions / Réalisations
Arrêtés des comptes	2	Arrêtés des comptes au 31 décembre 2024 et au premier trimestre 2025.	Approbation des comptes sociaux et consolidés par les Commissaires aux comptes
Achat/Cession ou Réallocation de Biens Immobiliers	5	Cession de biens ;	Cession : Approbation du transfert de propriétés du CAM
Divers	6	APE	Lancement d'un programme obligatoire perpétuel de 500 MDH par placement privé
		ICAAP	Validation du rapport ICAAP 2024
		PRCI	Validation du rapport PRCI
Divers		Divers	Prise de participation
TOTAL	13		

Informations sur le système d'incitations financières :

Au titre du premier semestre 2025, la rémunération allouée au top management (comprenant les Directeurs de Pôles et grades supérieurs) s'est chiffrée à 26 MDH. L'encours des prêts leur ayant été octroyés s'élève à 57 MDH au terme de ladite période.

3) Comités Directeurs & Comités d'exploitation

Le Crédit Agricole du Maroc a entrepris en 2023 une refonte de sa comitologie interne dans le cadre de l'amélioration de son dispositif global de gouvernance. Ainsi une cartographie couvrant l'ensemble des besoins du Directoire et du management de la banque en matière de pilotage stratégique, de maîtrise des risques, de gestion de l'activité courante, ainsi qu'en matière de mise en conformité avec les dispositions légales, réglementaires et les bonnes pratiques. Ces comités, présidés par le Président du Directoire, de différentes périodicités (de l'hebdomadaire jusqu'au semestriel) sont regroupés en cinq catégories :

Les comités de Pilotage et de Supervision : trois comités trimestriels pour couvrir le pilotage du développement stratégique du groupe et la supervision globale des risques :

- Comité Directeur Groupe ;
- Comité Pilotage des projets ;
- Comité Pilotage des Risques ;

Les Comités de Gestion des Risques : quatre comités pour le suivi de gestion de risques spécifiques et du dispositif de contrôle interne :

- Comité Management du Risque Crédit ;
- Comité ALM ;
- Comité Conformité et Contrôle Interne ;
- Comité Patrimoine hors exploitation ;

Les Comités Commerciaux : quatre comités pour le suivi de réalisation des objectifs commerciaux des Lignes Métiers :

- Comité Commercial ;
- Comité BFI ;
- Comité Synergies Multi-Marchés ;
- Comité Produits et Relation Clients ;

Les Comités de Crédit et de Recouvrement : cinq comités opérationnels pour encadrer les activités d'octroi de crédit et de recouvrement de créances impayées :

- Comité Crédit Siège ;
- Comité de Pilotage de Recouvrement ;
- Comité Recouvrement du Contentieux Siège ;
- Comité des Créances Sensibles ;
- Comité de Déclassement, Radiation et Provisionnement ;

Les Comités RH et Supports : trois comités pour superviser et rationaliser l'allocation des RH :

- Comité Capital Humain ;
- Comité Tech Factory ;
- Comité Moyens & Services.

4) Comités de crédit

4.1 Comités d'octroi de crédit

Les comités d'octroi de crédit sont habilités à statuer sur les demandes de nouveaux crédits, les renouvellements, les modifications de lignes d'engagement existantes et les demandes d'arrangement :

- Comités de Crédit du Réseau** : sont répartis selon les compétences entre le Comité Point de Vente, Comité de la Direction Régionale, Comité Banque Corporate.
- Comité de Crédit Habitat - Siège** : chargé de statuer sur l'ensemble des demandes de crédits à l'habitat dont le montant est inférieur à 5 Millions de DH.

- Comité de Crédit Intermédiaire du Siège (CCIS)** : chargé de statuer sur les dossiers des demandes de crédits dépassant les compétences du Réseau.
- Comité de Crédit du Siège (CCS)** : Habilité à statuer sur les demandes dépassant les compétences des comités intermédiaires (CCIS et Comité Habitat).

4.2 Comités de pilotage et de suivi et recouvrement du crédit

Le **Comité de Pilotage du Recouvrement Commercial** est chargé de superviser et d'animer le dispositif de recouvrement en vue d'optimiser son efficacité et d'aligner ses actions avec les objectifs stratégiques de la Banque. Ses principales missions sont les suivantes :

- Définir et piloter les stratégies de recouvrement en cohérence avec les ambitions de la Banque ;
- Suivre et analyser les performances du recouvrement, en ajustant les stratégies lorsque nécessaire ;
- Assurer la coordination entre les différentes parties prenantes (Réseau, Risque, Recouvrement) pour une approche intégrée et efficace ;
- Identifier et évaluer les poches de risque tout en garantissant la conformité aux exigences réglementaires, et proposer des mesures d'atténuation adaptées ;
- Renforcer la communication entre les parties concernées afin d'assurer une vision commune des enjeux et des objectifs ;
- Analyser la structure du portefeuille des créances et formuler des recommandations d'amélioration ;
- Définir, en collaboration avec les entités concernées, les objectifs annuels de recouvrement et en assurer le suivi ;
- Assurer la formalisation et le suivi des décisions et recommandations du comité.

Comité de Gestion des Créances Sensibles a pour principales attributions de :

- Renforcer la situation des clients présentant des critères de dégradation potentielle ou avérée du risque crédit ;
- Arrêter la liste des clients sensibles (Watch-List) après justification des motifs d'entrée des créances dans cette liste ;
- Statuer sur la provision pour risques généraux de chaque client de la Watch-List ;
- Justifier les motifs de sortie des créances de cette liste et la reprise de la provision pour risques généraux ;
- Décider des plans d'actions à entreprendre pour la sauvegarde, la gestion et le suivi de chaque créance sensible ;
- Proposer le déclassement en CES des créances sensibles au Comité de Déclassement, de Radiation et de Provisionnement ;
- Modifier ou décider de la notation du client à attribuer pour chaque client de la Watch-List.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation a pour principales missions de :

- Analyser les propositions de déclassement, provisionnement et radiation des créances soumises ;
- Décider du déclassement des créances en souffrance (CES) selon les 3 catégories (Pré-douteux, Douteux, Compromis) ;
- Décider des niveaux de provisionnement associés à chaque créance déclassée ;
- Décider des passages d'une catégorie CES à une autre, avec les niveaux de provisions à enregistrer ;
- Décider des niveaux de provisions complémentaires à enregistrer dans le cadre de la décote annuelle des garanties ;
- Appréécier le niveau du risque de la créance et décider de toute modification de la provision constituée ;
- Statuer sur les créances en souffrance à radier du bilan de la Banque ;
- Analyser les assainissements des CES et les reprises de provisions y afférentes ;
- Analyser et suivre l'évolution des dépréciations selon les normes comptables IFRS 9.

5) Comités Réglementaires

Les Comités Réglementaires sont des comités édictés par la réglementation du travail :

- Comité d'Entrepris ;
- Comité Sécurité et Hygiène.

6) Comité de suivi de la Gouvernance Interne

Le Comité de Suivi de la Gouvernance interne a pour principaux objectifs :

- Assurer l'organisation, le suivi et la bonne tenue des Comités Directeurs ;
- Assurer la gestion en amont des Comités Directeurs en termes de secrétariat, gestion des calendriers, des ordres de jour, d'élaboration et de classement des comptes rendus ;
- Elaborer les synthèses de décisions et principaux constats relevés ou actés par les différents Comités directeurs et les reporter au Directoire ;
- Cœurer pour l'amélioration permanente du fonctionnement des Comités Directeurs, et plus Généralement du dispositif de gouvernance interne.

7) Comités Risques Opérationnels

En conformité avec les exigences réglementaires, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place deux comités dédiés à la supervision de la gestion du risque opérationnel :

- Comité du risque Opérationnel CAM** : est l'organe spécialisé de la banque chargé de la validation de la stratégie, de la politique, des normes et méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions de la cartographie des risques, des incidents, des pertes et des plans d'actions.
- Comité risques opérationnels métiers** : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et incidents, la validation des mises à jour de la cartographie, l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

8) Audit Interne

Assurée au niveau du Domaine Contrôle et Audit Général, la fonction Audit Interne contribue au renforcement de la culture de contrôle au sein de la banque, en évaluant l'efficacité des processus, des politiques internes et des dispositifs de contrôle interne mis en place. Ceci passe par la réalisation de missions d'audit interne dans le cadre du plan d'audit dûment approuvé par le Comité d'Audit.

Il est à noter que depuis juin 2021, les processus d'Audit Interne du Crédit Agricole du Maroc sont certifiés conformes aux normes de l'IFACI. Cette certification, qui a une durée de validité de 3 ans, fait l'objet de missions de suivi de progrès diligentées annuellement par l'IFACI pour les besoins de maintien de la certification. Les visites de progrès réalisées par l'IFACI en 2022 et en 2023 confirment la réalisation d'actions d'amélioration ciblées et ont été couronnées par le maintien de la certification. L'année 2024 a été marquée par le renouvellement de la certification des processus d'audit interne par l'IFACI.

Les missions d'audit interne sont regroupées au niveau du Plan d'Audit Annuel et couvrent aussi bien le périmètre d'activité de la banque, les prestations externalisées ainsi que les dispositifs de contrôle des filiales. La démarche d'élaboration du Plan d'Audit obéit à une méthodologie rigoureuse, conforme aux normes internationales en la matière. La conduite et la gestion des missions d'audit sont menées sur la base d'un recueil de procédures édictant, notamment, les modalités de conduite et de supervision des missions, d'orientations des axes d'investigation, de communication des résultats, de suivi des recommandations émises et d'archivage des dossiers de travail.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Audit est supervisée par un responsable de Pôle qui coiffe une équipe d'auditeurs qui veillent à la réalisation des missions prévues dans le cadre du Plan d'Audit Annuel, ainsi que des travaux de suivi des recommandations émises.

Les travaux effectués par la fonction Audit Interne ainsi que les conclusions qui en découlent font l'objet d'une communication auprès du Président du Directoire, du Comité d'Audit et de Bank Al-Maghrib dans le cadre du Rapport Annuel sur les Activités de Contrôle Interne.

Les résultats des travaux des missions sont communiqués à la fonction Risque Opérationnel pour l'alimentation de la cartographie globale de la banque, ainsi qu'à l'entité chargée du suivi des recommandations et des projets réglementaires relevant du Pôle Développement.

9) Contrôle

Gérée au niveau d'un pôle dédié, la fonction de contrôle contribue à la définition et à l'actualisation de la politique de sécurité du GCAM, la conception et la mise en œuvre du dispositif de contrôle permanent au sein de la banque en synergie avec les structures opérationnelles du siège, du réseau, des filiales, ainsi que les autres fonctions de contrôle. La fonction s'appuie sur des contrôles de 2ème niveau à distance et in situ menés au niveau des activités du siège, du réseau et des filiales. Lesdits contrôles permettent de sécuriser les opérations réalisées par les structures concernées en s'assurant de la bonne réalisation par celles-ci du contrôle de 1er niveau consistant en un ensemble d'autocontrôles et de contrôles hiérarchiques régis par des manuels de contrôle de 1er niveau dédiés et diffusés à l'ensemble des acteurs de la banque.

Placée sous la responsabilité du directeur général du pôle contrôle et risque opérationnel groupe, la fonction de contrôle est organisée autour des directions centrales de « contrôle réseau », « contrôle siège » et « contrôle et risque opérationnel filiales ». Ainsi, l'effectif total de la fonction de contrôle s'établit à 55 collaborateurs.

10) Inspection

Gérée par une entité dédiée, la fonction Inspection a pour principale vocation de réaliser et d'approfondir les investigations liées à des irrégularités soulevées, d'identifier les dysfonctionnements à l'origine de ces irrégularités et de proposer les mesures correctives idoines.

La fonction mène des missions, après avis du Président du Directoire, sur la base des demandes pouvant émaner des remontées issues des acteurs du dispositif du Contrôle Interne ou suite à la réception de réclamations fondées.

Placée sous la responsabilité du Contrôleur Général, la fonction Inspection est supervisée par un Directeur Central et deux Directeurs. Les missions sont menées à travers un effectif de 8 inspecteurs, les résultats des missions sont synthétisés au niveau de notes de synthèse transmises à la Présidence du Directoire, elles reprennent les résultats des travaux et servent de base à la délimitation des responsabilités et la prise en charge des mesures jugées appropriées.

II - DÉONTOLOGIE

Le Groupe Crédit Agricole du Maroc, socialement engagé et traditionnellement ancré dans le monde rural, a non seulement pour objectif de conforter sa position de partenaire financier privilégié et de leader dans ce secteur, mais également de diversifier ses activités pour s'intéresser à la banque de détail et aux activités de marché.

Dans un contexte environnemental rigoureusement réglementé, le redimensionnement du Groupe exige l'accompagnement soutenu par des règles de bonne conduite professionnelles adaptées.

C'est dans cette optique que le groupe s'est doté d'un dispositif de déontologie qui répond aux préoccupations éthiques et déontologiques de la profession. Les valeurs ainsi prônées par le groupe à travers son Code de Déontologie sont : Engagement, Transparence, Honnêteté, Intégrité, Confidentialité et Sécurité.



Les règles de bonne conduite du Groupe Crédit Agricole du Maroc s'articulent comme suit : Le respect des dispositions réglementaires, protection des actifs du GCAM, non-utilisation d'informations privilégiées et délit d'initié, traitement des données à caractère personnel, gestion des conflits d'intérêts, gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers, prévention de la corruption et du trafic d'influence, alerte professionnelle, coopération et partage de l'information, vigilance dans l'exercice de son activité, prévention du harcèlement sexuel et moral, RSE, sécurité et qualité de vie au travail et enfin la protection de l'environnement.

Afin d'assurer la pérennité du dispositif de déontologie ainsi que le respect des dispositions y afférentes, le groupe dispose d'un programme déontologique rigoureux. L'animation et la supervision sont assurées par différents acteurs :

- Des comités périodiques qui regroupent les plus hautes fonctions hiérarchiques de la banque et qui veillent au respect des règles d'éthique et de déontologie en vigueur ;
- Des responsables hiérarchiques qui s'approprient le dispositif et s'assurent que les collaborateurs placés sous leur responsabilité sont en possession du code déontologique de la banque, les sensibilisent sur ses dispositions en leur rappelant les obligations particulières qui leur incombent et en prenant les mesures nécessaires au respect desdites dispositions ;
- Une Direction de la Déontologie et de Lutte Anti-Corruption qui veille au respect des dispositions éthiques, à la mise en place du système de management anti-corruption et à la sensibilisation régulière des collaborateurs aux questions éthiques.

Certification ISO 37001 : Le CAM a fait appel à EUROCOMPLIANCE, un organisme agréé, afin de certifier son dispositif mis en place selon la norme ISO 37001, suite à un audit approfondi. En mai 2023, la banque a obtenu la certification à la norme ISO 37001 de son dispositif de management anti-corruption.

Audit de surveillance de la certification ISO 37001 : L'exercice 2024 a été marqué par un événement significatif dans le cadre de l'engagement de la banque en matière d'intégrité et d'éthique. En effet, en avril 2024, la Direction de la Déontologie a réussi à maintenir la certification ISO 37001 du CAM pour la 2ème année consécutive, suite à l'audit de surveillance réalisé par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE. Le maintien de cette certification reflète les efforts soutenus de la direction et de l'ensemble des collaborateurs et démontre l'engagement continu de la banque à promouvoir une culture d'intégrité et de transparence.

En parallèle à ce succès de certification, la direction a poursuivi les actions de mise en œuvre de son système de management anti-corruption, consolidant ainsi les bases de son engagement éthique.

2ème Audit de surveillance de la certification ISO 37001 : La banque a mené avec succès son 2ème audit de surveillance de la certification ISO 37001, relatif au système de management anti-corruption. Cet audit, mené avec rigueur et transparence par l'organisme de certification EUROCOMPLIANCE, a permis de confirmer pour la deuxième année consécutive le maintien de la certification. Ce résultat reflète l'engagement constant de la banque à promouvoir une culture d'intégrité, à renforcer son système de management anti-corruption et à consolider la confiance de ses parties prenantes.

Principales missions de la Direction de la Déontologie : La Direction de la Déontologie supervise et veille au renforcement et au déploiement du dispositif et ce, conformément à la réglementation en vigueur et aux meilleurs standards de la profession. Ses principales prérogatives sont les suivantes :

- Renforcer, déployer et pérenniser le dispositif de déontologie du groupe ;
- Veiller à la diffusion et à la vulgarisation à travers le respect des dispositions du code de déontologie ;
- Veiller à l'appropriation du dispositif de déontologie par l'ensemble des collaborateurs à travers la formation continue, le e-learning, les tournées sur le terrain et les actions de communication ;
- Mettre en place les procédures et les politiques adéquates pour verrouiller le dispositif déontologique, à savoir : la gestion des conflits d'intérêts, la gestion des cadeaux, l'alerte professionnelle et la lutte anti-corruption ;
- Renforcer le dispositif de déontologie au niveau des filiales à travers un accompagnement permanent de ces dernières dans la mise en conformité avec les différentes lois et réglementations ;
- Mettre en place un dispositif de contrôle déontologique afin de mesurer le degré d'appropriation et de respect des règles éthiques et de lutte contre la corruption par les collaborateurs ;
- Assurer la synergie avec les différents métiers du groupe afin d'intégrer les principes éthiques et déontologiques de manière transverse dans l'ensemble des processus du groupe et d'être dans une déontologie de consensus avec les collaborateurs ;
- Mettre en place le dispositif de management anti-corruption et en assurer le suivi ;
- Évaluer le risque d'intégrité des tiers.

Des politiques et des procédures déontologiques sont mises en place, à savoir :

- Politique de lutte anti-corruption ;
- La prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- La gestion des cadeaux, invitations et avantages financiers ;
- La gestion du système d'alerte professionnelle ;
- La gestion de nouvelles recrues, contractuels et étudiants en stage ;
- Procédure d'élaboration et MAJ de la cartographie des risques de corruption ;
- Procédure de gestion des demandes de Sponsoring/ Mécénat ;
- Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers du Crédit Agricole du Maroc ;
- Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption.

Mise à jour du code de déontologie : Le code de déontologie du Groupe a été mis à jour en 2023 afin d'intégrer les dispositions en matière de lutte contre la corruption. Il définit et illustre les différents types de comportements à proscrire comme étant susceptibles de caractériser des faits de corruption.

Il inclut notamment des dispositions relatives aux cadeaux, encadre les actions de mécénat et de sponsoring et proscrie les paiements de facilitation.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
 - Des déclarations ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;
 - Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.
- Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Renforcement de la gestion des conflits d'intérêts dans les processus sensibles : Dans le cadre du renforcement du dispositif de prévention des conflits d'intérêts, des actions ciblées ont été engagées sur des processus sensibles, notamment le traitement des demandes de crédit. L'objectif est d'instaurer une vigilance éthique systématique dans les activités critiques, en intégrant des mécanismes de diligence renforcée directement dans les outils utilisés par les collaborateurs.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, qu'une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM. Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption. Ce dispositif d'alerte des tiers est également mentionné au niveau des contrats avec les prestataires.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il est leur interdiction de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe. Pour les cadeaux acceptés, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

Dispositif de gestion des conflits d'intérêt : Conformément à la réglementation en vigueur, le dispositif déontologique du GCAM regroupe une politique de gestion des conflits d'intérêts s'illustrant à travers les mesures suivantes :

- Une procédure de prévention et de gestion du conflit d'intérêts ;
 - Des déclarations ponctuelles à chaque survenance de situation de conflit d'intérêts, à chaque recrutement, mutation ou nomination à un poste de responsabilité conformément à la procédure en vigueur ;
 - Une formation et une sensibilisation sur la thématique du conflit d'intérêts au profit des collaborateurs.
- Des formations en présentiel, classes virtuelles et e-learning sont déployées et une communication diversifiée et récurrente est dispensée, en interne, afin de favoriser l'engagement des collaborateurs et d'intégrer le référentiel déontologique dans leur quotidien.

Renforcement de la gestion des conflits d'intérêts dans les processus sensibles : Dans le cadre du renforcement du dispositif de prévention des conflits d'intérêts, des actions ciblées ont été engagées sur des processus sensibles, notamment le traitement des demandes de crédit. L'objectif est d'instaurer une vigilance éthique systématique dans les activités critiques, en intégrant des mécanismes de diligence renforcée directement dans les outils utilisés par les collaborateurs.

Alerte Professionnelle : Le droit d'alerte est une faculté donnée à l'ensemble des collaborateurs de s'exprimer lorsqu'ils estiment avoir de bonnes raisons de considérer qu'une instruction reçue, qu'une opération ou plus généralement qu'une situation particulière dont ils ont eu personnellement connaissance n'apparaît pas conforme aux règles éthiques qui gouvernent la conduite des activités du groupe. Ce droit doit être exercé de manière responsable, de bonne foi, non diffamatoire et non abusive. Le groupe protège les lanceurs d'alerte, notamment contre d'éventuelles représailles ou sanctions et garantit une stricte confidentialité de leur identité.

Les collaborateurs ont la possibilité de faire leurs remontées via le SI Déontologie, soit de manière anonyme ou bien en s'identifiant et ce, conformément à la procédure d'Alerte Professionnelle du CAM. Le dispositif de gestion des alertes professionnelles est également ouvert à travers le site institutionnel aux tiers qui souhaitent signaler des comportements non éthiques à travers un formulaire au niveau de la rubrique dédiée à la lutte anti-corruption. Ce dispositif d'alerte des tiers est également mentionné au niveau des contrats avec les prestataires.

Gestion des cadeaux, des invitations et des avantages financiers : Les collaborateurs doivent refuser de recevoir des cadeaux ou des invitations, directement ou indirectement, risquant, même involontairement, de compromettre leur indépendance, leur impartialité ou leur intégrité. Ils doivent refuser tout cadeau ou invitation qui pourrait les placer en situation de conflit d'intérêts. De la même manière, il est leur interdiction de solliciter des cadeaux auprès des personnes physiques ou des sociétés ayant des relations d'affaires ou essayant de développer des relations d'affaires avec le groupe. Pour les cadeaux acceptés, un plafond de 1.000 dirhams est fixé. Si la valeur du cadeau dépasse le plafond autorisé, le collaborateur doit, avant de pouvoir l'accepter, en faire la demande auprès de sa hiérarchie, qui doit en aviser le responsable de déontologie via le SI Déontologie, conformément à la procédure en la matière.

Procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers : En réponse aux exigences réglementaires en matière de système de management anti-corruption, une procédure décrivant le processus d'évaluation du risque de corruption des tiers est mise en place. Elle permet de cadrer pleinement les modalités d'évaluation des tiers et ce, selon les niveaux de risques et les montants engagés afin d'éviter au CAM tout risque y afférent.

La procédure d'évaluation du risque de corruption des tiers est menée dans le respect des dispositions déontologiques (Directive 1W/2022, lois internationales en la matière, etc.) et des autres réglementations applicables notamment en matière de protection des données personnelles (loi 09/08 et RGPD) et de lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme.

La méthodologie d'évaluation du risque de corruption des tiers se base sur des questionnaires KYS (Know Your Supplier) devant être renseignés par l'entité concernée et le représentant légal du tiers en fonction du montant de la relation d'affaires et couvrant 7 grands axes :

- Le secteur d'activité du tiers ;
- L'implantation géographique du tiers ;
- L'honorabilité (tiers et principaux actionnaires ou bénéficiaires effectifs et dirigeants) ;
- La qualité de la relation avec le tiers ;
- La prévention de la corruption (la récurrence du tiers et des dirigeants) ;
- La justification de la relation avec le tiers (type de marché, montant de la relation d'affaire) ;
- Flux et modalités de paiements du tiers.

Durant l'année 2025, le dispositif d'évaluation des tiers a été significativement consolidé au cours du premier semestre 2025, à travers une révision approfondie de la procédure afin de renforcer le pilotage opérationnel et l'implication des fonctions concernées. Cette évolution vise à garantir une maîtrise renforcée des risques tout au long du cycle de vie de la relation avec les tiers. Ce projet de procédure intégrant l'ensemble des améliorations, est en cours de validation.

Procédure de gestion des demandes de sponsoring et de mécénat : Dans le cadre des actions du programme anti-corruption, les actions de mécénat et de sponsoring constituent une autre zone de risque prise en compte. Cette procédure permet une vigilance et évaluation particulières par rapport à l'organisation de mécénat et de sponsoring et d'avoir le maximum de transparence concernant l'événement, le budget global, les critères d'attribution et les bénéficiaires.

Procédure d'élaboration et de MAJ de la cartographie des risques de corruption : L'identification des risques est un préalable à la démarche de mise en conformité avec la réglementation relative à la lutte anti-corruption. L'élaboration d'une cartographie des risques de corruption permet de recenser les risques et de mettre en place un plan d'action visant à réduire leur probabilité de survenance.

La cartographie des risques de corruption est constituée de fiches de RDC et s'appuie sur une analyse objective, structurée et documentée des risques de corruption auxquels le CAM est exposé dans le cadre de ses activités et tient compte d'un certain nombre d'éléments (secteur d'activité, zone géographique, etc.).

Procédure d'investigations relatives aux cas de corruption : Le processus d'investigations relatives aux cas de corruption a pour mission d'investiguer sur les allégations de corruption dans le cadre des opérations et des activités du GCAM. La Direction Centrale de l'Inspection mène les investigations nécessaires dans le but de collecter les éléments de preuve et établir un rapport d'inspection avant d'en informer la Direction de la Déontologie. Le résultat final de l'investigation est transmis par la Direction Centrale de l'Inspection aux Ressources Humaines pour application des sanctions disciplinaires en vigueur, conformément à la procédure y afférente.

Formation et Communication : Le Crédit Agricole du Maroc a déployé un programme de formation et de sensibilisation sur la thématique de lutte contre la corruption au profit de l'ensemble des collaborateurs.

L'objectif de cette formation étant de vulgariser la thématique de la corruption et de présenter les différentes composantes du dispositif anti-corruption mis en place au sein du CAM. Des sessions de formations spécifiques ont été dispensées au profit de la population identifiée comme étant exposée aux risques de corruption.

En collaboration avec l'Académie du GCAM, la Direction de la Déontologie a lancé une formation dédiée au « Dispositif du Management Anti-Corruption » en format Capsule pédagogique via la plateforme E-learning, permettant ainsi à l'ensemble des collaborateurs d'enrichir leurs informations sur le dispositif anti-corruption.

Cette auto-formation porte sur les thématiques suivantes :

- Capsule 1 : Présentation du Système de Management Anti-Corruption « SMAC » ;
- Capsule 2 : SMAC - Cadre Réglementaire et procédural ;
- Capsule 3 : L'Alerte Professionnelle ;
- Capsule 4 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 1) ;
- Capsule 5 : Gestion des Conflits d'Intérêts (partie 2).

Par ailleurs, le Crédit Agricole du Maroc a mis en place un plan de communication intégré à travers les actions suivantes :

- Une campagne d'affichage au niveau des locaux du CAM ;
- La mise à jour de l'espace de déontologie de l'intranet afin de mettre à la disposition des collaborateurs, l'ensemble des documents et des supports liés à la déontologie ;
- L'intégration d'une rubrique dédiée aux alertes des tiers au niveau du site institutionnel de la banque ;
- Des mailings de sensibilisation sur les thématiques éthiques destinés à l'ensemble des collaborateurs.

Indicateurs de suivi : Afin de mesurer le degré d'appropriation du dispositif par les collaborateurs, des indicateurs de suivi ont été mis en place et font l'objet d'un suivi régulier.

Au cours de l'exercice 2025, les indicateurs de suivi ont été enrichis grâce aux déclarations de conflits d'intérêts recueillies via les systèmes opérants de la banque.

Renforcement du Dispositif de Contrôle par des composantes éthiques : Pour renforcer le dispositif de contrôle déontologique, la gestion des « conflits d'intérêts » a été formellement incorporée aux manuels de premier et de deuxième niveau, couvrant les domaines des Achats et des Engagements. Cette initiative illustre la volonté d'inscrire durablement la prévention des risques déontologiques au cœur des pratiques opérationnelles et des mécanismes de contrôle, afin de garantir une gestion rigoureuse, cohérente et harmonisée à tous les niveaux et à travers l'ensemble des lignes de défense.

Par son intégration aux référentiels de contrôle, cette composante cherche à renforcer l'efficacité du dispositif à travers plusieurs objectifs :

- Systématiser la vérification de l'absence de conflits d'intérêts lors de l'exécution des opérations et au moment des contrôles, garantissant ainsi que toute situation potentiellement conflictuelle soit détectée en temps utile ;
- Outiller les acteurs du contrôle de premier niveau et de deuxième niveau avec des points de contrôle spécifiques, clairement identifiés et traçables, permettant une analyse fine et documentée des risques liés aux conflits d'intérêts ;
- Aligner les pratiques de contrôle interne avec les exigences du dispositif anti-corruption, notamment celles liées à la norme ISO 37001, ainsi qu'avec les principes fondamentaux de gestion éthique et de conformité adoptés par le Groupe.

Déploiement du Système de Management Anti-Corruption aux filiales : Dans le cadre de l'extension progressive du périmètre de certification ISO 37001 aux filiales du Groupe, une démarche structurée a été mise en œuvre pour évaluer la maturité des dispositifs existants de déontologie et de lutte contre la corruption. Cette initiative a pour objectif d'anticiper les exigences du prochain cycle de certification en alignant les pratiques des filiales sur les standards éthiques du Groupe.

III - DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

1) Risque de Crédit ou de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte inhérent à la défaillance d'un emprunteur face au remboursement de ses obligations envers la Banque dans son intégralité et dans les délais impartis.

1.1. La fonction Gestion du Risque de Crédit

La Banque attache une grande importance à l'instauration d'une gouvernance et à une organisation efficace et efficiente afin de bien maîtriser le risque de crédit.

La gestion du risque, dont le risque de crédit, est centralisée au niveau de la Gestion Globale des Risques (GGR). Cette entité regroupe toutes les fonctions chargées de la gestion des risques ainsi que celles liées aux activités engagements et recouvrement à savoir le Domaine Gestion du Risque de Crédit, le Domaine Remedial Management ainsi que le Pôle Pilotage des Risques.

Rattachée directement au Président du Directoire, le positionnement de la Gestion Globale des Risques lui permet de remonter rapidement les faiblesses soulevées et de disposer de l'attention nécessaire des organes d'administration et du Directoire.

La responsabilité de la gestion et du suivi du risque de crédit concerne toutes les parties prenantes dans le processus de crédit. Elle est partagée principalement entre les instances de gouvernance de la Banque, le Directoire, la Banque Commerciale, la GGR et la Banque du Corporate.

- La gouvernance et l'organisation du risque de crédit s'articulent autour des principes suivants :
 - Le déploiement d'une organisation adéquate, adaptée à la taille, à la nature, au volume des opérations et à la complexité des risques inhérents à la banque et à ses activités ;
 - La définition d'un cadre de fonctionnement organisationnel qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
 - La mise en place d'une gouvernance favorisant l'intégrité, la remontée rapide des problèmes et les insuffisances à l'organe dirigeant ;
 - Le déploiement d'une structure organisationnelle favorisant la prise de décision de manière efficace, la transparence et responsabilisant le personnel de la Banque ;
 - La forte implication de l'ensemble des collaborateurs de la Banque dans le processus de gestion du risque, de la promotion de la culture risque et ce, depuis le Conseil de Surveillance jusqu'aux équipes opérationnelles ;
 - Le respect des règles de bonne gouvernance du risque de crédit relatives aux dispositifs de contrôle interne et de gestion du risque de crédit ;
 - La séparation claire des responsabilités : la responsabilité du contrôle, de la mesure et de la supervision du risque de crédit est partagée entre les entités opérationnelles, la filière risque crédit, le contrôle interne et les instances de gouvernance ;
 - Le maintien de l'indépendance et de l'efficacité du processus d'examen et de surveillance des risques ;
 - La collégialité de la décision se traduisant par l'instauration des comités à tous les niveaux ;
 - La définition des attributions et des modalités de fonctionnement de l'ensemble des comités qui sont régis par des chartes qui en précisent les domaines de compétence, la composition et les règles de fonctionnement ;
 - La prise de décisions stratégiques en matière de risque de crédit en toute connaissance de cause par les plus hautes instances de la Banque ;
 - L'intégration de la fonction risque de crédit dans la planification stratégique.

1.2. La Politique Générale du Risque de Crédit

La Politique Générale du Risque de Crédit a pour objectif de constituer un cadre d'intervention sécurisé permettant le développement maîtrisé des activités de la Banque en conformité avec ses orientations stratégiques.

Cette politique est approuvée d'abord par le Directoire puis validée par le Conseil de Surveillance via le Comité des Grands Risques.

La politique Générale du Risque de Crédit est dynamique, prospective et évolutive afin de s'adapter rapidement aux changements. Elle est révisable régulièrement et à la survenance de tout événement interne et externe, de nature à impacter les risques de la Banque.

La Politique Générale du Risque de Crédit de la Banque s'articule autour des principes suivants :

- Déontologie et conformité ;
 - Collégialité des décisions ;
 - Respect des procédures dans l'analyse du risque ;
 - Déploiement d'une organisation adéquate ;
 - Séparation entre la fonction commerciale et la fonction de contrôle et gestion des risques ;
 - Définition d'un cadre de fonctionnement qui clarifie les pouvoirs, les responsabilités et les compétences des différentes entités impliquées dans la gestion du risque ;
 - Respect des règles légales, prudentielles et éthiques ;
 - Équilibre entre les opportunités commerciales et la qualité de crédit ;
 - Indépendance du jugement et l'intégrité professionnelle de chaque membre qui participe au processus d'approbation d'un crédit ;
 - Réactivité dans le suivi des clients en difficulté et dans le recouvrement des créances ;
 - Sécursation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
 - Rentabilité des opérations ;
 - Suivi du respect de la politique générale du risque de crédit.
- La politique générale du Risque de Crédit est déclinée par secteur d'activité, segment de marché, zone géographique.



1.3. Dispositif de gestion du risque de crédit

Le CAM a mis en place un dispositif structurant de gestion et de maîtrise des risques de crédit, conforme aux exigences réglementaires et aligné sur les meilleures pratiques du secteur. Ce dispositif repose sur un socle robuste de politiques, de procédures et d'outils internes, garantissant une évaluation rigoureuse et proactive de la qualité du portefeuille.

a. Dispositif d'octroi de crédit

i. Principes directeurs

Le dispositif d'octroi de crédit repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Le respect de la réglementation et de la déontologie régissant l'activité de crédit ;
- La sécurisation en amont des activités de crédit à travers une sélection rigoureuse de la clientèle et des projets à financer ;
- L'évaluation a priori de la clientèle à travers la connaissance approfondie de son activité et de sa situation au moment de l'octroi ;
- La justification par le demandeur d'une capacité financière acceptable, d'un minimum de bonne gouvernance, et la présentation de projets viables économiquement avec une capacité de remboursement prouvée ;
- La conformité des activités financées avec les valeurs et principes éthiques de la banque ;
- L'adaptation du processus d'octroi aux spécificités des entreprises (taille, secteur, gouvernance, objet du financement), à travers une approche sélective et individualisée ;
- L'intégration d'une vision consolidée de l'ensemble des engagements du client pour une évaluation globale du risque.
- Le déploiement d'un système de délégation équilibré et contrôlé qui désigne les niveaux de pouvoirs d'attribution de crédit ;
- La collégialité des décisions à travers la responsabilisation de comités de différents niveaux de compétences ;
- L'établissement d'un dossier pour toute opération de crédit et sa revue à minima annuelle pour les entreprises et à chaque événement significatif intervenu sur la situation du client ;
- La mise à jour des compétences en fonction du niveau de risque de chaque typologie de clientèle et de la nature du produit sollicité ;
- La séparation des tâches entre les entités commerciales et celles chargées de l'évaluation du risque crédit ;
- L'exigence de garanties de qualité et acceptables pour sécuriser les financements, dans le respect des règles prudentielles ;
- La rentabilité globale des opérations effectuées avec le client ;
- L'utilisation des outils d'évaluation et d'aide à la décision : notation interne et score d'octroi ;
- L'utilisation des normes de financement des activités agricoles comme socle dans l'approche de financement.
- L'utilisation d'un système informatique de workflow de crédit permettant de gérer l'instruction, la réalisation, le suivi des demandes et les déblocages de crédit ;
- Le déploiement de contrôles a priori avant le déblocage du crédit.

Chaque opération de crédit doit être structurée selon les procédures mises en place et doit avoir :

- Objet : la justification économique des opérations de crédit doit être avérée ;
- Structure : les opérations doivent être clairement explicitées et appréhendées et leur suivi doit être assuré ;
- Maturité : les maturités des engagements de crédits doivent être en conformité avec l'objet du crédit ;
- Transparence : la procédure d'octroi de crédit doit être conforme aux règles de déontologie ;
- Sécurité : la capacité de remboursement des contreparties doit être analysée et confirmée ;
- Garanties ou sûretés : le crédit doit être assorti de garanties. La valeur économique de ces gages doit être validée par expertise et régulièrement actualisée ; de même, la surface patrimoniale des garants doit être détaillée et mise à jour ;
- Notification : les modalités du crédit doivent être formellement notifiées à la clientèle de manière à préserver les intérêts des parties.

ii. Processus d'octroi

Après un entretien avec le client et une première évaluation de sa situation financière, de son activité et de ses besoins, le point de vente (PDV) procède à l'instruction de la demande de crédit à travers un système informatique dédié. Il constitue une demande de crédit comportant toutes les informations et les documents requis en conformité avec la réglementation et les procédures détaillant les modalités d'analyse et de traitement des demandes de crédit.

Après une analyse quantitative et qualitative du dossier, le PDV élabore une note de présentation qui intègre notamment son avis motivé sur la demande sollicitée. Puis, il la soumet pour approbation aux niveaux supérieurs selon le schéma délégataire. Une fois la décision d'octroi de crédit établie, elle est acheminée aux points de vente. La mise en place du crédit est effectuée par un back-office régional ou par le siège selon les niveaux de compétences.

Un suivi rapproché des décisions des comités de crédit ainsi que leur mise en œuvre dans les délais sont assurés.

iii. Délégation de pouvoir

Toutes les demandes d'octroi de crédit sont présentées pour prise de décision à l'instance compétente selon un schéma délégataire. Ce schéma assure que les engagements les plus importants ou les plus risqués soient traités au plus haut niveau, garantissant une implication appropriée du management dans la prise de risque de crédit. Un système de délégation qui désigne les niveaux de pouvoirs des autorisations d'attribution de crédit est mis en place afin d'assurer la conformité des décisions prises aux processus d'octroi de crédit et l'intégrité de la personne délégataire.

b. Dispositif d'évaluation du risque de crédit

Pour faciliter l'évaluation et la quantification du risque de crédit, des systèmes de mesure du risque ont été mis en place :

i. Notation interne

Le système de notation interne a fait l'objet d'une refonte dans le but de converger vers les meilleures pratiques en matière de gestion du risque crédit et de se conformer aux exigences réglementaires. Il constitue un pilier central de la gestion du risque et s'articule autour de principes directeurs suivants :

- La cohérence entre les décisions prises et le profil de risque dégagé par chaque note ;
- L'attribution d'une notation interne unique pour chaque client ;
- La revue, au moins une fois par an, de la notation interne du client ;
- L'utilisation de la notation comme élément d'aide à la décision ;
- Le suivi des contreparties présentant une détérioration de la qualité du risque ;
- La qualité de la notation permettant de suivre, de mesurer et de gérer de manière fiable le risque de crédit ;
- L'évaluation de la qualité des expositions de la Banque à travers l'analyse du portefeuille noté et l'évolution de sa distribution ;
- L'appréciation périodique, par le régulateur et les comités internes compétents, de la qualité du portefeuille par classe de risque et ce, à travers des reportings agrégés ;
- La revue périodique de la performance et de la robustesse des modèles de notation en matière de discrimination et de prédiction de la défaillance du client.

Le nouveau système de notation interne est composé de modèles appropriés à chaque catégorie d'actif, à savoir le segment de clientèle des personnes morales opérant dans les secteurs agricoles et hors agricoles et le segment de clientèle des personnes physiques. Pour les contreparties opérant dans le secteur de la promotion immobilière, elles sont évaluées à travers la notation de leurs projets.

La notation consiste à attribuer une note à chaque contrepartie sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs selon une échelle interne qui se compose de 10 classes de risque homogènes et qui reflètent la probabilité de défaut des contreparties : 9 classes pour le portefeuille sain et 1 classe pour le portefeuille en défaut.

ii. Scoring d'octroi

Pour la clientèle de détail, les crédits à la consommation sont gérés par un partenaire et sont évalués à travers un système de scoring dédié. De même pour les crédits à l'habitat qui disposent d'un système de scoring spécifique et qui fait l'objet d'une revue périodique de sa performance.

Pour le crédit à l'agriculture, un système de scoring d'appréciation du risque de crédit des petites et moyennes exploitations agricoles et des exploitations agricoles commerciales est mis en place.

c. Dispositif de pilotage du risque crédit

Le dispositif de pilotage et de surveillance de la qualité des engagements de crédit permet de passer d'une approche réactive, centrée sur la constatation des défauts, à une approche proactive de gestion du risque. Il repose sur un suivi rigoureux des engagements et sur des actions préventives visant à anticiper les dégradations de qualité de crédit, afin de maintenir les risques à des niveaux maîtrisés et acceptables.

Il est fondé sur les principes fondamentaux suivants :

- Le suivi du respect de la politique générale du risque de crédit ;
- L'examen de la qualité du portefeuille, à travers notamment des analyses et études internes, permettant de disposer d'une vision claire sur le niveau de risque du portefeuille ;
- La revue et la requalification régulière du portefeuille de crédit en vue de structurer ce portefeuille avec une couverture appropriée en provisions ;
- La détection, le plus en amont possible, des contreparties portant des engagements présentant les signaux avancés de détérioration potentielle en vue d'en assurer un suivi rapproché ;
- La gestion et le suivi du risque de concentration selon des formes avec un suivi adapté des risques majeurs ;
- La maîtrise et la surveillance des risques à travers un dispositif de limites internes et sa déclinaison afin de mieux encadrer l'évolution du portefeuille ;
- Le pilotage fin de la tarification et son adaptation régulière en fonction de l'évolution des risques ;
- L'appréciation de la capacité de la Banque à résister en cas d'événements extrêmes inattendus à travers un dispositif de simulation de crise (stress-test) ;
- L'identification des risques de changements éventuels des conditions de marché et de la conjoncture qui pourraient avoir un impact négatif sur les fondamentaux de la Banque ;
- La complémentarité entre le Siège et le Réseau dans l'appréciation et le traitement des créances fragiles ;
- La recherche permanente d'indicateurs ou signaux d'alerte de détérioration potentielle du risque ;
- L'utilisation de la notation tout au long du cycle de crédit ;
- La remontée de toute dérive constatée aux organes de direction et d'administration.

Le pilotage du risque crédit repose sur des outils dédiés, notamment des reportings réguliers et structurés, offrant une vision claire de la qualité et de l'évolution du portefeuille. Ces reportings, diffusés aux instances de gouvernance et aux autorités de supervision, permettent d'éclairer les décisions stratégiques et d'adapter la politique de crédit en fonction de la conjoncture. Ils couvrent l'ensemble des dimensions essentielles : suivi de la qualité de la production et du portefeuille, maîtrise des concentrations, détection précoce des signaux de fragilité et réalisation de stress-tests afin d'évaluer la résilience du portefeuille.

La Banque s'appuie également sur des solutions informatiques qui renforcent sa capacité d'analyse et offrent une lecture dynamique et interactive des données, favorisant une gestion proactive et efficace du risque crédit.

d. Dispositif de Suivi des Créances

Le dispositif de suivi et de recouvrement commercial des créances (hors CES) repose sur les principes généraux suivants :

- Respect des exigences réglementaires et de la procédure en matière de suivi des créances et le déroulement des actions de recouvrement définies ;
- La conformité avec les exigences réglementaires et les procédures en matière de suivi des créances ;
- La prévention et la réactivité dans la mise en œuvre des solutions de régularisation visant à éviter toute détérioration des créances ;
- La veille en permanence à la régularité et à la qualité de l'ensemble des contreparties disposant d'un engagement ;
- Le suivi systématique du portefeuille des créances des grands risques ;
- La mise en place de moyens adéquats (normes, reportings, objectifs mesurables, SI, etc.) ;
- La responsabilité première du point de vente sur son portefeuille engagements en matière de recouvrement ;
- L'équilibre entre l'action commerciale et le suivi des dossiers ;
- La synergie et la solidarité entre tous les intervenants, du réseau et du siège, chargés du suivi ;
- La dynamique de suivi continue et uniforme sur tout le réseau ;
- La tenue régulière de comités spécifiques aux suivis des créances.

Ce dispositif s'appuie sur une gouvernance des risques robuste assurée par le Comité de Pilotage du Recouvrement, tenu en présence de la Banque Commerciale, la Banque du Corporate et la GGR. Ce comité, tenu à fréquence régulière, veille à mesurer

l'efficacité du dispositif et à aligner ses actions sur les objectifs stratégiques de la Banque, tout en assurant une remontée régulière d'informations permettant de définir des actions correctives ciblées pour préserver durablement les intérêts de la Banque.

e. Dispositif de gestion des créances sensibles

Les créances sensibles correspondent aux engagements détenus sur des contreparties dont la capacité à honorer leurs engagements, immédiats et/ou futurs, présentent des motifs d'inquiétude, sans pour autant répondre à l'un des critères de classification parmi les créances en souffrance.

La gestion des créances sensibles consiste notamment à identifier et détecter le plus en amont possible les signaux avancés de détérioration potentielle des contreparties de la Banque portant des engagements en vue d'en assurer un suivi rapproché. En matière de couverture, les créances sensibles inscrites en Watch-List donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques généraux d'au moins égale à 10% de l'encours global sans déduction des garanties de l'assiette de calcul des provisions. Toutefois, le Comité peut décider de relever le niveau de la provision. Lorsque la créance est retirée de la WL, la provision économique fait l'objet d'une reprise.

Le Comité de Gestion des Créances Sensibles en charge de statuer sur l'insertion ou le retrait des clients de la Watch-List avec le montant de provision économique à enregistrer se tient trimestriellement.

f. Dispositif de gestion et recouvrement des créances en souffrance

Le déclassement des créances est une mesure réglementée permettant à la Banque de se prémunir contre les risques de non remboursement des créances. Ce déclassement concerne les créances en souffrance (CES) qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

En fonction de leur degré de risque de perte, les CES sont réparties en trois catégories : les créances pré douteuses, les créances douteuses et les créances compromises.

Le Comité de Déclassement, de Provisionnement et de Radiation se tient trimestriellement.

Le dispositif de recouvrement des créances en souffrance, assuré par le Domaine Remedial Management rattaché à la GGR, a pour mission de mener des actions d'assainissement et de recouvrement, amiables ou judiciaires, ainsi qu'un suivi rigoureux destiné à préserver la qualité du portefeuille et à renforcer la solidité financière de la Banque.

Ce dispositif s'appuie sur les principes suivants :

- L'adoption d'une démarche proactive visant à éviter toute détérioration des créances en souffrance ;
- La priorisation des solutions à l'amiable aux procédures judiciaires ;
- La segmentation du portefeuille des CES pour un meilleur ciblage des actions à entreprendre ;
- Le respect des formalités et des délais fixés par la loi en la matière ;
- La collégialité de la décision en matière d'assainissement des créances en souffrance (CES) à travers des comités de recouvrement dédiés qui statuent sur les propositions de règlement ;
- Le déploiement d'un système d'information de recouvrement des CES ;
- L'adoption d'un plan d'actions annuel ;
- L'élaboration de tableaux de bord et reportings ;
- L'analyse de la performance des prestataires.

2) Risque de concentration

La diversification du portefeuille de crédit joue un rôle essentiel dans le processus de maîtrise des risques et demeure une préoccupation permanente de la politique de risque de la banque qui décrit une série de mesures pour éviter tout risque de concentration pouvant impacter la qualité de son portefeuille.

Le risque de concentration du crédit est le risque inhérent à une exposition de nature à engendrer des pertes importantes pouvant menacer la solidité financière d'un établissement ou sa capacité à poursuivre ses activités essentielles. Il peut découler de l'exposition envers des contreparties individuelles/groupes d'intérêt ou des contreparties appartenant à un même secteur d'activité ou à une même région géographique ou un même segment de marché.

La gestion du risque de concentration repose sur plusieurs axes clés :

Politique de diversification : La diversification est réalisée sous divers axes : par secteur d'activité, filière, segment de clientèle et région géographique. Elle permet d'assurer une répartition équilibrée des engagements, réduisant ainsi les vulnérabilités tout en optimisant la rentabilité.

Suivi renforcé des concentrations : analyse régulière de l'état des concours des 20 premiers clients les plus engagés par secteur, de la répartition sectorielle et par filière du portefeuille, de sa ventilation géographique ainsi que de sa répartition par segment de marché.

Coefficient Maximum de Division des Risques (CMDR) : Les exigences réglementaires, en termes de CMDR, imposent que les risques pondérés encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 20% des fonds propres. Cet indicateur est fortement suivi par la Banque et les instances de gouvernance.

Attention particulière accordée aux engagements dépassant 1,5% des fonds propres pour un même bénéficiaire. Ces contreparties font l'objet d'un suivi par la GGR et sont présentés régulièrement au Comité des Grands Risques, instance émanant du Conseil de Surveillance.

Simulations de crise : évaluation régulière des résultats des simulations de crise menées sur les principales concentrations de risque (individuelle, par secteur ou segment, etc.), afin d'anticiper les vulnérabilités potentielles et d'adapter, le cas échéant, les dispositifs de gestion.

Dispositif de limites de concentration : déployé pour s'assurer en permanence du respect de l'ensemble des exigences et principes édictés ainsi qu'un développement maîtrisé des activités dans la mesure où ces limites sont, in fine, destinées à contenir un montant supportable de pertes acceptées.

Ces limites de concentration prennent plusieurs formes : limites sectorielles, par filière, par segment et individuelles (par groupe d'affaire et contrepartie).

Ce dispositif de limites fait l'objet d'un suivi régulier afin de :

- Contrôler l'exposition au risque de concentration du crédit par rapport aux seuils préétablis ;
- Pouvoir détecter le plus rapidement possible les dépassements éventuels ;
- Analyser et expliquer les principales évolutions enregistrées ;
- Informers de l'évolution de l'exposition aux risques de crédit sur les principales contreparties individuelles, groupes de contreparties et secteurs d'activité ;
- Porter à la connaissance de l'organe dirigeant les concentrations dépassant certains seuils prédéterminés ;
- Pouvoir mettre en œuvre rapidement des mesures correctrices pour atténuer l'exposition aux risques de crédit sur les catégories identifiées.

En cas de dépassement des seuils, des mécanismes de gestion sont immédiatement déclenchés afin de corriger la situation et de préserver la solidité financière de la Banque. Le dispositif, évolutif par nature, fait l'objet de revues régulières permettant d'ajuster les limites en fonction de la conjoncture, des perspectives sectorielles et des orientations stratégiques, tout en renforçant la résilience du portefeuille.

Le dispositif de limites est par ailleurs suivi de près par les instances de gouvernance stratégiques, en particulier le Comité des Grands Risques et le Comité d'Audit.

3) Risque de marché

La gestion du risque de marché constitue un pilier fondamental de la stratégie de gestion des risques du Crédit Agricole du Maroc. Dans un environnement financier caractérisé par une volatilité accrue, une complexité croissante des instruments financiers et des exigences réglementaires renforcées, il est essentiel de disposer d'un dispositif robuste, structuré et conforme aux meilleures pratiques internationales. Ce dispositif est aligné sur les recommandations de Bank Al-Maghrib et les normes de Bâle, et s'inscrit dans la vision stratégique du Groupe Crédit Agricole du Maroc.

3.1. Typologie des Risques

Le risque de marché regroupe l'ensemble des pertes potentielles liées aux fluctuations des paramètres financiers. Les principales catégories de risques identifiées au sein du CAM sont les suivantes :

Le risque de taux d'intérêt correspond aux pertes potentielles liées aux variations des taux. Une hausse des taux entraîne mécaniquement une baisse de la valeur des obligations détenues dans le portefeuille obligataire. Ce risque est particulièrement significatif pour les positions de long terme.

Le risque de change provient des fluctuations des devises étrangères par rapport au dirham. Il affecte les transactions internationales et les positions libellées en monnaies étrangères, qu'il s'agisse d'opérations clientèles ou de positions de trésorerie.

Le risque actions résulte de la variation des cours boursiers et des indices. Il peut impacter la valeur des portefeuilles actions et OPCVM, entraînant une perte en capital entre le moment d'acquisition et celui de la cession.

Le risque de liquidité apparaît lorsque certains actifs ne peuvent pas être transformés rapidement en liquidités, empêchant ainsi la banque de répondre à ses obligations financières.

Le risque de concentration découle d'une exposition excessive à une contrepartie, à un secteur, à une région géographique ou à une classe d'actifs donnée. Il accroît la vulnérabilité du portefeuille à un choc spécifique.

Le risque de contrepartie correspond au défaut potentiel d'une entité avec laquelle la banque a contracté une opération, aggravé par des conditions de marché défavorables.

3.2. Indicateurs et Méthodes de Mesure

Afin d'encadrer les expositions de marché, la banque recourt à plusieurs indicateurs et méthodes de mesure.

La sensibilité mesure la variation relative du prix d'un titre ou d'un portefeuille face à une variation des taux d'intérêt. Elle permet d'anticiper la réaction des actifs aux fluctuations des taux.

La durée est la durée moyenne pondérée au bout de laquelle une obligation rembourse son prix d'achat. Elle évolue en fonction de la maturité, du taux facial et du rendement de l'obligation. Plus la maturité est longue, plus la durée est élevée.

La Value at Risk (VaR) quantifie la perte potentielle maximale d'un portefeuille sur un horizon donné et à un niveau de confiance déterminé. La banque utilise l'approche historique pour toutes les activités de marché. La VaR est calculée sur plusieurs niveaux de confiance (90 %, 95 %, 99 %) et horizons (1 jour, 10 jours).

Le backtesting consiste à comparer la VaR calculée avec les pertes effectivement constatées afin de vérifier la pertinence du modèle. Deux approches sont utilisées : le backtesting réel (comparaison avec les variations réelles) et le backtesting hypothétique (positions constantes).

Le PV01 mesure l'impact d'une variation de 1 point de base (0,01 %) du taux d'intérêt sur la valeur d'une obligation ou d'un portefeuille obligataire.

Le bêta est un indicateur utilisé pour l'activité boursière et les OPCVM actions. Il mesure la sensibilité du portefeuille par rapport à l'indice de marché. Un bêta supérieur à 1 traduit une volatilité plus forte que le marché.

Les stress tests complètent ces outils en évaluant l'impact de scénarios extrêmes sur les portefeuilles (chocs de taux, variations de change, crise boursière). Ils permettent d'apprécier la résilience de la banque et d'anticiper les besoins en fonds propres. De ce fait, le CAM mène des stress tests réglementaires et internes couvrant toutes les activités de marché à travers les simulations des facteurs de risque suivants :

- L'appréciation ou la dépréciation de la valeur du dirham ;
- La translation parallèle de la courbe des taux ;
- La baisse de la valeur du portefeuille des actions ;
- La dépréciation de la valeur liquidative OPCVM.

Enfin, des mécanismes de stop loss et stop alert sont utilisés pour limiter les pertes en cas de conditions de marché défavorables. Ces seuils déclenchent des alertes ou des désengagements automatiques afin de préserver la solidité financière.

3.3. Exigences en Fonds Propres : Risque de Marché

Conformément à la circulaire 26/G, le Crédit Agricole du Maroc est tenu de procéder au calcul de l'exigence en fonds propres au titre du portefeuille de négociation.

Les actifs du CAM doivent être placés dans deux portefeuilles définis par la réglementation le portefeuille bancaire (banking book) ou le portefeuille de négociation (trading book).



Selon l'article 56 de la circulaire 26/G, le portefeuille de négociation inclut des positions en vue de les céder à court terme et/ou dans l'intention de bénéficier de l'évolution favorable des cours actuels ou à court terme, ou d'assurer des bénéfices d'arbitrage. Par ailleurs, le portefeuille bancaire contient tous les éléments du bilan et hors bilan qui ne sont pas logés dans le portefeuille de négociation. Les exigences en fonds propres au titre du risque de marchés sont calculées selon le modèle standard. Les limites de consommation en fonds propres nous permettent d'ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l'aversion au risque de la banque.

3.4. Organisation et Gouvernance

L'organisation repose sur une stricte séparation des fonctions. Le Front Office exécute les opérations de marché pour le compte de la clientèle et de la banque. Le Middle Office mesure, analyse et suit les opérations quotidiennement. Le Back Office assure le traitement administratif, la validation et la comptabilisation des opérations. L'entité risque marché, indépendante et rattachée à la Gestion Globale des Risques, a pour mission d'évaluer, de contrôler et de surveiller en permanence les expositions de marché. Elle assure une analyse des positions, vérifie leur conformité aux limites établies. Cette indépendance hiérarchique et fonctionnelle garantit l'impartialité du dispositif de contrôle et renforce la solidité du système global de gestion des risques. La gouvernance est assurée par plusieurs instances : le Comité ALM, le Comité BFI et le Comité des Grands Risques. Ces comités valident la stratégie, fixent les limites, approuvent les nouveaux produits et assurent le suivi régulier du dispositif. Le Conseil de Surveillance valide les limites globales et veille à leur alignement avec l'appétit au risque défini par la banque.

3.5. Politiques et Limites

Le Crédit Agricole du Maroc a instauré un ensemble de limites destinées à encadrer et contrôler les activités de marché. Ces limites permettent de s'assurer que les positions prises restent cohérentes avec l'appétit au risque et que les pertes potentielles sont contenues dans des seuils acceptables. Les principales limites appliquées concernent :

- Les limites de position, qui fixent le volume maximal d'exposition par type d'instrument ou de portefeuille ;
 - Les limites de sensibilité, qui encadrent l'impact des variations de taux d'intérêt sur la valeur des portefeuilles obligataires ;
 - Les limites de durée, qui restreignent la durée moyenne des portefeuilles afin de maîtriser leur réaction aux fluctuations des taux ;
 - Les limites de Value at Risk (VaR), qui définissent la perte maximale potentielle attendue sur un horizon et à un niveau de confiance donnés ;
 - Les limites de stop loss, qui plafonnent les pertes autorisées sur une période donnée pour contenir les impacts défavorables ;
 - Les limites issues des stress tests, qui permettent de vérifier la robustesse des portefeuilles face à des scénarios de marché extrêmes. Les limites de consommation en fonds propres permettent d'ajuster le niveau de risque en cohérence avec la capacité et l'aversion au risque de la banque.
- Les dépassements de limites font l'objet d'un suivi et d'un traitement global afin de préserver la solidité financière de la banque. Ils sont analysés de manière régulière et intégrés dans le processus global de gestion des risques.

3.6. Reporting et Suivi

Le suivi des risques est effectué quotidiennement par la Direction Risque Marché. Les résultats sont consolidés et communiqués sous forme de reportings réguliers. Le reporting quotidien couvre les positions, valorisations, VaR, sensibilités et dépassements de limites. Le reporting mensuel inclut les analyses de portefeuilles, les résultats de backtesting et les stress tests. Enfin, le reporting réglementaire est destiné à Bank Al-Maghrib et comprend les tableaux de bord, des stress tests et des indicateurs de risque.

3.7. Dispositif de gestion du risque

Le dispositif de gestion du risque de marché couvre l'ensemble des activités menées au sein de la salle des marchés. Il repose sur une identification précise des risques (taux, change, actions, OPCVM, concentration), une mesure rigoureuse à travers des indicateurs tels que la sensibilité, la durée, le PVD, la VaR et les stress tests, ainsi qu'un ensemble de limites globales et opérationnelles définies par classe d'actifs. Ce dispositif est renforcé par une gouvernance active, à travers les comités ALM, Grand Risque et BFI, et par un reporting régulier permettant d'assurer un pilotage prudent et conforme aux exigences réglementaires.

3.8. Système de gestion

Les opérations traitées par la salle des marchés sont saisies et validées via un système de gestion intégré, offrant un haut niveau de sécurité et de contrôle (gestion des habilitations, accès par profil, identifiant et mot de passe). Ce système assure la traçabilité complète de toutes les actions, renforce la fiabilité des données et garantit le respect des exigences réglementaires. Au-delà de ses fonctionnalités de validation et de reporting, l'outil intègre également les principaux indicateurs de risque (sensibilités, durée, etc.), permettant un suivi en temps réel et une analyse proactive des expositions.

4) Risque ALM

L'évaluation de la position de la banque face à la survenance des risques de taux et de liquidité passe par le calcul d'un ensemble d'indicateurs sur la base des données et des informations exploitées par les gestionnaires ALM. Le suivi des risques ALM consiste à analyser les perspectives d'évolution de la situation de liquidité et de la position de taux prise par le CAM à court, à moyen et à long terme. Aussi, le suivi implique l'étude de la réaction des principaux indicateurs à des circonstances exceptionnelles (crise de liquidité, variation de taux, etc.) et ce, par le biais d'un programme de simulation de crise élaboré en interne.

4.1. Politique de gestion des risques ALM

Dans le cadre de son métier et à l'aide d'indicateurs pertinents, l'ALM vise à maîtriser, dans les meilleures conditions de rentabilité des fonds propres, les conséquences négatives potentielles des risques financiers de la banque. En d'autres termes, il s'agit d'optimiser la rentabilité des fonds propres tout en préservant un niveau acceptable de risque de taux, de change et de liquidité. Ce faisant, la fonction ALM s'assure que l'allocation des capitaux propres se fait de manière à adapter le volume et la structure des emplois et ressources à l'évolution du marché ainsi qu'à l'environnement financier et réglementaire, notamment aux ratios prudentiels. La politique de la gestion Actif/Passif s'étale sur plusieurs pratiques subdivisées par type de risque :

a. Gestion de risque de liquidité :

Le risque de liquidité représente le risque que la banque subisse une perte au cas où elle ne disposerait pas, au moment approprié, des liquidités nécessaires pour respecter ses engagements financiers. Ce risque peut découler de la structure du bilan en raison des décalages entre les échéances réelles des éléments de l'actif et du passif, des besoins de financement des activités futures, du comportement des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Dans leurs travaux réguliers, les gestionnaires ALM analysent une série d'impasses de trésorerie dans le but de contrôler l'adéquation entre actif et passif en termes de cash-flows mensuels ou annuels. Le contrôle interne de cette adéquation consiste à comparer entre eux, période par période, les flux positifs de l'actif et du passif et de l'hors bilan. Une impasse constitue donc l'écart entre les emplois et les ressources du bilan ajouté à la position nette de l'hors bilan pour un ensemble d'opérations, à une date ultérieure donnée. La présentation graphique de l'évolution de ces impasses dans le temps permet au comité ALM ainsi qu'à l'instance de gouvernance d'illustrer les perspectives d'investissements et de mettre en lumière les risques financiers à travers une analyse statique et dynamique. En effet, l'analyse statique retient l'évolution future des encours d'opérations en stock : déjà engagées ou présentes au bilan. Quant à l'analyse dynamique, celle-ci élargit le périmètre d'analyse en y intégrant l'évolution future des encours du stock et celle des hypothèses de productions nouvelles.

Aussi, les gestionnaires ALM sont tenus de répondre aux normes prudentielles requises par la Banque Centrale dans le cadre du contrôle externe des banques et ce, à travers le calcul, le pilotage et la communication interactive mensuelle : reportings réglementaires, dont le ratio de liquidité à court terme « LCR », qui est l'indicateur réglementaire de référence en matière d'évaluation du risque de liquidité. Par ailleurs, afin d'anticiper les retombées des chocs et des crises sur la santé financière de la banque, l'entité ALM veille à la réalisation d'un ensemble de stress tests de liquidité qui représentent une partie intégrante de son dispositif global de gestion des risques. Ces derniers permettent de définir le degré d'aversion aux risques et les limites d'exposition internes ainsi que de fonder des choix stratégiques en matière de liquidité et d'allocation des fonds propres. A cet effet, l'entité ALM évalue l'impact des hypothèses retenues sur des indicateurs financiers tels que : le Résultat Net, le Produit Net Bancaire, la Marge Nette, les Fonds Propres Réglementaires, les gaps de liquidité, etc. L'approche en liquidité du CAM met en évidence la situation de transformation de la banque. Elle permet de mesurer les besoins de funding à court, à moyen et à long terme ou l'importance des excédents de liquidité à replacer par type de maturité.

Au sein du Crédit Agricole du Maroc, le risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier par la structure ALM, en collaboration directe avec les différentes parties prenantes (Salle de Marché, Direction Risque de Marché, Banque Commerciale, etc.). Le Directoire est informé au quotidien de la situation de trésorerie de la banque à travers un reporting dédié.

En plus du dispositif réglementaire, le Crédit Agricole du Maroc a développé un ensemble d'outils (impasses de liquidité, stress tests spécifiques, ratios de concentration, etc.) couvrant le court et le moyen terme et qui font l'objet d'une analyse approfondie en vue de définir - en cas de besoin de trésorerie - les mesures de couverture adéquates qui seront arrêtées par le Comité ALM. Par ailleurs, depuis l'imposition du ratio de liquidité à court terme (LCR), la banque a instauré de nouvelles actions qui s'articulent autour (i) du renforcement de ses actifs liquides et réalisables et (ii) l'amélioration de son adossement bilanciel tout en préservant son niveau de rentabilité. Ainsi, au 30 juin 2025, le LCR du CAM s'est établi à un niveau confortable, au-dessus du minimum réglementaire requis.

En outre, l'impaasse de liquidité globale de la banque est positive sur l'horizon d'un mois (court-terme). De façon générale, il convient de noter qu'aucune limite au titre du risque de liquidité n'a été dépassée à fin juin 2025.

Stratégie de financement et de refinancement mise en place

Le dispositif mis en place permet à la banque d'assurer un refinancement dans les meilleures conditions et en adéquation avec son plan stratégique, tout en respectant les limites réglementaires et internes régissant cette fonction. En effet, l'élaboration du plan de financement passe par l'estimation, sur une base dynamique, des soldes de trésorerie futurs en tenant compte des principales entrées et sorties prévisionnelles générées par les activités commerciales et financières. Cet exercice est réalisé en appliquant plusieurs scénarios qui diffèrent selon leur niveau de sévérité. Les hypothèses retenues intègrent principalement les objectifs commerciaux et la capacité de la banque à lever des fonds sur le marché monétaire.

b. Gestion du risque de taux :

La Direction de l'ALM analyse également le risque de taux qui repose sur deux approches complémentaires : l'une en intérêts courus et l'autre en valeur actuelle nette. Elle requiert préalablement de connaître les expositions aux différents aléas induisant les risques de taux : ce sont les impasses par type de taux. L'approche en intérêts courus se focalise sur les impasses statiques et dynamiques des opérations présentant des caractéristiques de rémunération homogène : taux fixe, variable ou révisable. Elle accorde une importance particulière à l'impaasse à taux fixe qui est la plus sensible aux variations de taux d'intérêt à court-terme. Les impasses sont alors analysées par sous-ensembles d'opérations sensibles en intérêt à une même variable. En effet, l'impaasse à taux fixe ou à taux certain, correspond à l'impaasse des opérations dont le taux est connu et invariable pendant une durée déterminée sur la période d'analyse.

- Le pilotage du risque de taux s'appuie principalement sur des méthodes d'évaluation et de suivi qui se déclinent comme suit :
 - Analyse de l'évolution de la structure du bilan à travers la distinction entre les taux fixes et les taux variables ;
 - Analyse des durations moyennes des emplois et des ressources de la banque pour en dégager le profil de risque de taux (risque de perte en cas de hausse ou de baisse des taux) ;
 - Mesure des impasses/Gaps de taux : Sur la base des échéanciers des éléments contractuels du bilan et des hypothèses d'écoulement statique préalablement validées pour les postes non échéancés du bilan, le gestionnaire ALM mesure l'importance des Gaps pour chaque maturité afin d'en dégager le profil de risque de la banque ;
 - Veille au respect des limites réglementaires, notamment l'impact sur les fonds propres conformément aux exigences réglementaires « Bâle II » ;
 - Réalisation des stress tests : Avec l'introduction de l'IRRRB, les gestionnaires ALM mesurent l'impact d'un mouvement parallèle des taux de 100 Pbs, 200 Pbs (réglementaire) et 300 Pbs, ainsi que l'impact des autres scénarios tels que la hausse ou la baisse des taux courts, la perturbation ou l'aplatissement de la courbe des taux, sur la marge nette d'intérêt et la valeur économique des fonds propres réglementaires de la banque. Ces impacts sont par la suite comparés aux limites internes mises en place. Tout dépassement des limites est dûment justifié ;
 - Reporting sur la gestion du risque de taux couvrant l'ensemble des analyses (mensuel).

Présentation des indicateurs de suivi du risque de taux :

- Les principaux indicateurs de suivi du risque de taux se déclinent comme suit :
 - Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de la MNI ;
 - Les gaps de taux relatifs à l'encadrement de la sensibilité de l'EVE ;
 - L'impact sur la MNI prévisionnelle d'une variation de taux (en %) ;
 - L'impact sur la valeur économique des fonds propres d'un choc de taux (en %).

Méthodologies de mesure des risques de base et optionnels :

Les aspects relatifs aux risques de base et optionnels sont pris en compte dans la mesure des Gaps de taux de la banque. En effet, les modalités d'écoulement du bilan et de l'hors-bilan utilisées dans la mesure des Gaps de taux intègrent un ensemble d'hypothèses traduisant d'une part, l'effet des options cachées incorporées au bilan (remboursement par anticipation, avances sur DAT, etc.) et d'autre part, les actifs et passifs à taux variable écoulés sur la base de la nature du taux d'indexation et à la date de la prochaine révision de taux. Limites fixées en matière de risque de taux et de leurs modalités révision :

- Sensibilité de la MNI (stress test 200 pbs) : Max +/- 5% de Marge nette d'intérêt prévisionnelle ;
 - Sensibilité de la valeur économique des FP réglementaires : Max 15% des Fonds propres de catégorie 1.
- Principales limites en termes d'impasses en taux :
- Gap de taux à 1 mois : Min 1 Mrds dhs ;
 - Gap de taux à 3 mois : Max -3 Mrs dhs ;

Il est à noter que la révision des limites internes se fait sur demande de l'entité ALM et fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion du Comité ALM qui doit approuver la décision de révision à la hausse ou à la baisse de ladite limite. La fixation des limites internes repose principalement sur plusieurs modalités :

- L'analyse sectorielle ;
- L'évolution de la structure bilanciale de la banque ;
- L'évolution des conditions de marché (taux directeur, courbe de taux, sous liquidité, etc.).

Ainsi, en appliquant la norme relative à la gestion du risque de taux inhérent au portefeuille bancaire (IRRRB) au 30 juin 2025, l'étude statique d'un choc parallèle des taux de +200 Pbs ressort un impact de -3,9% sur la marge nette d'intérêt prévisionnelle, et +3,5% pour un choc parallèle de -200 Pbs, respectant ainsi la limite en vigueur. Par ailleurs, la perte maximale générée selon les différents scénarios réglementaires sur la valeur économique des fonds propres ne dépasse pas 2,4% des fonds propres de catégorie 1 de la banque, respectant ainsi les limites réglementaires en vigueur.

c. Gestion du risque de change

Le risque de change d'un actif financier est le risque pesant sur une position concernant une devise par rapport à une autre au sujet de la variation future du cours de change. La gestion du risque de change au sein de la Direction ALM repose sur le suivi et la gestion de l'ensemble des positions de change inscrites au bilan et à l'hors bilan de la banque.

La gestion du risque de change consiste à mesurer, en temps réel, l'exposition nette sur chaque devise par rapport à la devise de référence. La pratique consiste à produire des Gaps de liquidité globale dans chaque devise puis d'inclure les opérations équivalentes à des opérations de change à terme dans ces Gaps pour une couverture optimale.

4.2. Présentation du Comité ALM :

Le Comité ALM se charge de prendre toutes les mesures qu'il estime prioritaires pour une meilleure maîtrise des principaux risques financiers de la banque (taux, liquidité, change, prix et contrepartie financière). La fréquence de tenue du Comité est au moins trimestrielle. Dans ce sens, il appartient au Comité ALM de définir les choix à arrêter pour la gestion de ces risques et ce, dans le cadre des limites de position de risques définies à partir des propositions des gestionnaires ALM. Le Comité ALM suit les orientations, à moyen et à long terme, prises au niveau des différents domaines pouvant impacter le bilan de la banque, fixe les objectifs de rentabilité des fonds propres ainsi que le niveau de risque tolérable par activité et procède à l'analyse du bilan et des différents ratios pour les comparer aux résultats convenus.

Dans le cadre de ses missions, le Comité ALM doit également veiller aux équilibres bilanciels de la banque et engager des actions en vue d'améliorer l'adossement en taux et en liquidité du bilan et ce, par l'analyse de l'adossement prévisionnel en intégrant les productions futures des emplois et ressources, ainsi que la mise en place d'un ensemble de mesures d'ajustement à moyen terme, sans entraver la conduite des activités commerciales de la banque.

4.3. Description du Backtesting des modèles d'écoulement

La gestion du risque de taux et du risque de liquidité repose sur des modèles d'écoulement. Ces conventions d'écoulement sont destinées à prendre en compte des phénomènes économiques ou comportementaux hautement probables permettant d'affiner l'analyse du risque. Un dossier exhaustif de documentation des conventions a été élaboré par la Direction ALM.

Le backtesting des modèles d'écoulement est essentiel et est réalisé annuellement afin de prendre en considération les changements au niveau du rythme d'évolution des différents postes du bilan.

En effet, l'approche du backtesting repose sur la comparaison entre les prévisions ressorties du modèle et les réalisations effectives. Des indicateurs traduisant l'écart de prévision sont mis en place afin de s'assurer de la pertinence du pouvoir prévisionnel des modèles. Le backtesting est réalisé sur les modèles d'écoulement statistiques ayant pour objet de prévoir l'écoulement des postes non contractuels, principalement les dépôts à vue.

5) Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant de carences ou de défaillances inhérentes aux procédures, au personnel et aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

En conformité avec les exigences réglementaires, le GCAM a mis en place une Direction Centrale au sein du « Pôle Pilotage des Risques » en charge de l'évaluation, du suivi et de la maîtrise des risques opérationnels, directement rattachée à la Gestion Globale des Risques.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place au niveau du GCAM vise à mesurer et à suivre les risques opérationnels avérés et potentiels, ainsi qu'à mettre en œuvre les actions correctives destinées à en limiter l'impact. Au titre du 1^{er} Semestre 2025, le périmètre couvert par la cartographie des risques opérationnels du GCAM concerne les principales lignes de métier de la banque ainsi que ses principales filiales.

5.1. Politique du GCAM en matière de risques opérationnels

Le GCAM a mis en place une politique de gestion des risques opérationnels qui s'inscrit dans un système d'amélioration continue, à travers un dispositif de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel basé sur des règles, des normes et des méthodes homogènes pour l'ensemble des métiers du Groupe. Ladite politique a pour enjeux de :

- Se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur et les bonnes pratiques ;
- Optimiser, à terme, le capital réglementaire au titre du risque opérationnel ;
- Fournir un processus de mesure, de contrôle et de gestion du risque opérationnel.

5.2. Organisation de la filière des risques opérationnels

L'organisation de la filière risques opérationnels au niveau du GCAM s'articule autour des fonctions suivantes :

- La fonction centrale au niveau du siège, chargée de la mise en place d'un dispositif de maîtrise des risques efficace, exhaustif et homogène pour le Groupe ;
- Des managers risques opérationnels rattachés à la Direction Centrale du Risque Opérationnel. Ils sont responsables d'un ou de plusieurs périmètres métiers et sont les garants de la mise en œuvre de la charte et du dispositif de mesure et de gestion des risques opérationnels ;

- Des relais risques opérationnels désignés au niveau du réseau, au niveau des métiers centraux et au niveau des filiales. Ces relais ont pour mission d'identifier les événements, les incidents et les pertes opérationnelles et de les inventorier au niveau de l'outil de gestion des risques ;
- Des correspondants risques opérationnels (structures de contrôle interne ou autres) au niveau du siège, du réseau et des filiales. Ces correspondants sont chargés de remonter les événements et les incidents ainsi que les risques liés aux activités, aux procédures et au système des entités contrôlées ;
- Des chargés de régularisation au niveau du réseau qui assurent le suivi des statuts de régularisation des anomalies relevées par les structures de contrôle interne.

Le pilotage et le suivi du dispositif de gestion des risques opérationnels sont assurés à travers un dispositif global de gouvernance décliné via les instances suivantes :

Le Comité Risque Opérationnel CAM : organe spécialisé chargé de la validation, de la stratégie, de la politique, des normes et des méthodes du dispositif risque opérationnel. Il veille également au suivi des évolutions des cartographies des risques, des incidents, des pertes et des plans d'action.

Le Comité Risques Opérationnels Métiers : en charge du suivi de l'évolution de la collecte des événements et des incidents, de la validation des mises à jour de la cartographie, de l'élaboration et de la mise en œuvre des actions d'atténuation et de maîtrise des risques. Ce comité vise à suivre l'exposition du métier aux risques opérationnels et à vérifier la bonne application du dispositif.

5.3. Principaux outils méthodologiques :

a. Cartographie des risques opérationnels

La démarche d'élaboration de la cartographie de gestion des risques opérationnels utilise une approche qui identifie et organise les risques par priorité, avant de mettre en place des stratégies pour les atténuer.

Cette approche comprend à la fois la prévention des risques potentiels et la détection, au plus tôt, des défaillances avérées (événements et incidents), elle s'articule autour de deux axes :

- Une approche diagnostique consistant à parcourir les lignes métiers pour identifier les risques inhérents aux activités exercées (analyse des processus concernés) en tenant compte des contrôles mis en place (au niveau des procédures, verrouillage SI, dispositif de contrôles mis en place, ...).
- Une approche basée sur une remontée des événements et incidents via différentes sources (Contrôle permanent Réseau, Siège et filiales, Relais Risques Opérationnels, Audit et inspection, Réclamations, ...).

Le processus d'évaluation et de mesure des risques combine l'évaluation à dire d'expert pour les risques potentiels ainsi que l'évaluation sur une base réelle pour les risques avérés.

Au 30/06/2025, il a été procédé à la mise à jour de la cartographie des risques, notamment :

- Traiter et analyser les événements, incidents et pertes de la période émanant de différentes sources (rapport du contrôle permanent, audit général groupe et métiers) ;
- Détecter et identifier les nouveaux risques potentiels ;
- Formaliser les nouveaux risques identifiés au niveau des fiches risques ;
- Traiter les fiches risques avec les métiers concernés pour la validation des risques et l'élaboration des plans d'action pour leur atténuation ;
- Analyser les autres événements déclencheurs, internes ou externes, pouvant impacter les risques existants au niveau de la cartographie (changements organisationnels, informatisation d'un processus, nouvelle réglementation, etc.) ;
- Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

- La mise à jour de la cartographie des risques se fait au fil de l'eau et fait l'objet d'une validation semestrielle lors des comités risques opérationnels métiers, dont l'ordre du jour porte sur les points suivants :
 - Suivi de la fréquence et de la qualité de la remontée des événements et incidents sur la période ;
 - Analyse des remontées sur la période et identification des risques opérationnels ainsi que des actions d'atténuation y afférentes
- Analyse des indicateurs de risque opérationnel et suivi des seuils ;
- Suivi de l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'atténuation des risques ;
- Présentation et validation de la mise à jour de la cartographie (nouveaux risques, évolution de la criticité, classification, etc.) ;
- Clôturer les risques dont les plans d'action ont permis de verrouiller les sources de risques.

b. Dispositif de suivi des plans d'atténuation et de maîtrise des risques

Le dispositif global de gestion des risques opérationnels du GCAM prévoit l'identification et le pilotage des plans d'action afin de parer ou d'atténuer la probabilité de survenance des risques opérationnels. Le suivi de ce dispositif est assuré par la Direction PMO au sein du « Pôle Développement », en étroite collaboration avec la Direction Centrale du Risque Opérationnel.

c. Processus de collecte des événements, des incidents et des pertes

En plus des exigences réglementaires, la collecte des incidents répond à un objectif d'évaluation du coût du risque et d'amélioration permanente des dispositifs de contrôle interne.

Ce processus est basé sur deux niveaux de collecte :

- La remontée au fil de l'eau des événements ou des incidents détectés par les relais risques opérationnels ou par les correspondants risques opérationnels en fonction de leur périmètre métier au niveau de l'outil de gestion ;
- La détection des événements et des incidents à travers la remontée, à fréquence régulière, émanant des acteurs du dispositif de contrôle interne (contrôle permanent, audit et inspection) permettant d'alimenter les bases de données et d'assurer un suivi de la régularisation des anomalies détectées.

d. Dispositif de reporting

Afin de disposer d'une vision transverse du suivi et du pilotage des risques opérationnels, le GCAM a mis en place une solution de gestion permettant de générer un ensemble de reportings permettant de piloter et d'évaluer le processus de collecte de remontée des événements et des incidents. Il existe 3 types de reportings :

- Des reportings « opérationnels », au niveau des métiers, qui visent à présenter les principaux éléments de mesure, d'évolution et d'exposition aux risques opérationnels et ce, dans un objectif de prise de décisions lors des Comités RO ;
- Des reportings consolidés à usage interne, au niveau du Groupe, qui visent à présenter des éléments consolidés sur les risques (principaux risques opérationnels survenus et risques majeurs, évolutions des incidents et des KRI, état d'avancement des actions d'atténuation, etc.) ;
- Des reportings consolidés réglementaires à destination des instances de supervision.



PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse du Crédit Agricole du Maroc a été effectuée conformément aux dispositions du Plan Comptable des Etablissements de Crédit.

1.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle et engagements par signature

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES CRÉANCES

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - Créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - Crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de financement et à des engagements de garantie.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les valeurs reçues à l'encaissement qui ne sont portées au crédit du remettant qu'après leur encaissement effectif ou après un délai contractuel ne sont pas comptabilisées dans le bilan, mais font l'objet d'une comptabilité matière.
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.
- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit:

- Les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.
- Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :
 - 20 % pour les créances pré-douteuses,
 - 50 % pour les créances douteuses,
 - 100 % pour les créances compromises.

Les provisions relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances saines en créances compromises, les intérêts ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils ne sont constatés en produits qu'à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupérations des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque celles-ci deviennent sans objet (évolution favorable, remboursements effectifs ou restructuration de la créance avec un remboursement partiel ou total).

1.2 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes:

- Dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs mobilières.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3 Portefeuilles de titres

1.3.1 Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du plan comptable des établissements de crédit.

Les titres sont classés d'une part, en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété), d'autre part, en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

1.3.2 Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de placement sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus, coupon couru inclus.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat frais d'acquisition inclus.

1.3.3 Titres d'investissement

Les titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition, frais inclus et coupon couru inclus.

1.3.4 Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. Ces titres sont ventilés selon les dispositions préconisées par le Plan Comptable des Etablissements de Crédit en :

- Autres titres de participation;
- Participations dans les entreprises liées;
- Titres de l'activité du portefeuille;
- Autres emplois assimilés.

À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis: valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultat et cours de bourse. Seules, les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

1.3.5 Pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan, mais le montant décaissé représentatif de la créance sur le cédant est enregistré à l'actif du bilan.

1.4 Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique des autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

1.5 Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à l'appréciation des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, non identifiés et non mesurables avec précision.

1.6 Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Droit au bail	Non amortissable
Brevets et marques	Durée de protection des brevets
Immobilisations en recherche et développement	1an
Logiciels informatiques	5ans
Autres éléments du fonds de commerce	Non amortissable

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont composées et sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
Terrain	Non amortissable
Immeubles d'exploitation. Bureaux	20 ans
Mobilier de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel de bureau d'exploitation	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Autres matériels d'exploitation	5 ans
Agencements, aménagements et installations d'exploitation	10 ans

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent des dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

1.8 Prise en compte des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

INTÉRÊTS

Sont considérés comme intérêts, les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (cautions, avals et autres ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachés les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produit ou en charge dès leur facturation.

COMMISSIONS

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

1.9 Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère exceptionnel.


BILAN

	en milliers de dh	
ACTIF	30/06/25	31/12/24
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX	4.078.650	5.319.374
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	6.001.592	7.243.767
À vue	2.067.720	2.548.027
À terme	3.933.872	4.695.740
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	98.816.323	101.504.154
Crédits de trésorerie et à la consommation	45.767.299	51.027.691
Crédits à l'équipement	24.296.125	23.819.834
Crédits immobiliers	17.274.244	17.375.021
Autres crédits & financement participatifs	11.478.655	9.281.609
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	601.763	645.647
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	14.119.681	16.501.028
Bons du Trésor et valeurs assimilées	8.927.607	9.643.581
Autres titres de créance	513.308	618.656
Titres de propriété	4.678.766	6.238.792
AUTRES ACTIFS	5.083.084	4.728.829
TITRES D'INVESTISSEMENT	7.825.610	6.761.269
Bons du Trésor et valeurs assimilées	7.825.610	6.761.269
Autres titres de créance		
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS	3.146.183	3.140.764
Participations dans les entreprises liées	1.378.315	1.375.392
Autres titres de Participations et emplois assimilés	1.767.868	1.765.371
Titres de Moubadara & Moucharaka		
CRÉANCES SUBORDONNÉES		
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT & WAKALA BIL ISTITHMAR PLACÉS	1.000.000	763.330
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION		
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN IJARA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	445.242	463.008
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.517.218	6.674.781
TOTAL	147.635.346	153.745.951

	en milliers de dh	
PASSIF	30/06/25	31/12/24
BANQUES CENTRALES, TRÉSOR PUBLIC, SERVICE DES CHÈQUES POSTAUX		
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	13.189.596	19.448.675
À vue	308.793	332.029
À terme	12.880.803	19.116.646
DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE	108.283.267	106.772.771
Comptes à vue créditeurs	64.300.950	63.305.441
Comptes d'épargne	15.828.778	15.692.952
Dépôts à terme	23.066.247	23.684.694
Autres comptes créditeurs	5.087.293	4.089.685
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	5.723.896	6.787.569
Titres de créance négociables	5.723.896	6.787.569
Emprunts obligataires		
Autres titres de créance émis		
AUTRES PASSIFS	1.383.111	1.906.115
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1.659.504	2.191.900
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE	7.157	7.157
DETTES SUBORDONNÉES	7.493.726	6.846.860
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
RÉSERVES ET PRIMES LIÉES AU CAPITAL	5.139.823	4.878.154
CAPITAL	4.645.081	4.645.081
ACTIONNAIRES CAPITAL NON VERSÉ (-)		
REPORT À NOUVEAU (+/-)		
RÉSULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (+/-)		
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (+/-)	110.184	261.669
TOTAL	147.635.346	153.745.951

HORS BILAN

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
ENGAGEMENTS DONNÉS	22.387.975	21.230.589
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	535.373	361.921
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	16.645.331	16.012.648
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	435.958	253.898
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4.771.313	4.602.122
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer		
ENGAGEMENTS REÇUS	7.608.839	7.915.220
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	528.995	736.330
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.079.844	7.178.890
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir		

COMPTE DE RÉSULTAT

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4.100.837	3.681.748
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	65.019	27.652
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.263.595	2.479.031
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	189.003	142.630
Produits sur titres de propriété & certificats de Sukuk	142.154	115.013
Commissions sur prestations de service	326.835	308.435
Autres produits bancaires	1.114.231	608.988
Transferts de charges sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.538.600	1.503.865
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	355.964	408.121
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	695.452	752.337
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	101.764	89.373
Autres charges bancaires	385.420	254.034
Transferts de produits sur dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
PRODUIT NET BANCAIRE	2.562.237	2.177.883
Produits d'exploitation non bancaire	40.588	19.954
Charges d'exploitation non bancaire	88.792	87.870
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	1.019.660	1.047.570
Charges de personnel	539.734	536.681
Impôts et taxes	25.095	23.690
Charges externes	327.958	356.356
Autres charges générales d'exploitation	31.144	34.983
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations	95.728	95.860
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2.238.170	1.068.988
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature	1.532.804	628.876
Pertes sur créances irrécouvrables	56.649	191.265
Autres dotations aux provisions	648.717	248.847
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1.225.124	187.805
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature	52.145	156.819
Récupérations sur créances amorties	7.376	11.228
Autres reprises de provisions	1.165.603	19.758
RÉSULTAT COURANT	481.327	181.214
Produits non courants	107	39
Charges non courantes	306.672	43.616
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	174.762	137.637
Impôts sur les résultats	64.578	34.042
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	110.184	103.595


TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
Produits d'exploitation bancaire perçus	4 100 837	7 536 392
Récupérations sur créances amorties	7 376	28 910
Produits d'exploitation non bancaire perçus	40 694	44 890
Charges d'exploitation bancaire versées	-2 865 693	-4 067 343
Charges d'exploitation non bancaire versées	-88 792	-282 539
Charges générales d'exploitation versées	-1 019 660	-2 012 429
Impôts sur les résultats versés	-64 578	-19 367
I. FLUX DE TN PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	110 184	1 228 515
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	1 242 175	-4 741 750
Créances sur la clientèle	1 950 752	-2 288 122
Titres de transaction de placement, d'investissement et de participations	1 311 586	-10 145 836
Autres actifs	-354 255	192 344
Immobilisations données en crédit-bail et en location		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	-6 259 079	5 149 917
Dépôts de la clientèle	1 510 496	8 500 577
Titres de créance émis	-1 063 673	1 230 734
Autres passifs	-523 004	983 550
II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	-2 185 002	-1 118 586
III. FLUX DE TN PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	-2 074 818	109 928
Produit des cessions d'immobilisations financières		
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	112 738	7 829
Acquisition d'immobilisations financières		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-35 694	-125 512
Intérêts perçus		
Dividendes perçus		
IV. FLUX DE TN PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	77 043	-117 683
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
Émission de dettes subordonnées	646 867	997 006
Émission d'actions		
Remboursement des capitaux propres et assimilés		
Augmentation des capitaux propres et assimilés	110 184	32 977
Intérêts versés		
Dividendes versés		
V. FLUX DE TN PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	757 051	1 029 983
VI. VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+ IV +V)	-1 240 724	1 022 229
VII. TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	5 319 374	4 297 145
VIII. TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	4 078 650	5 319 373

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION

en milliers de dh

I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS	30/06/25	30/06/24
Intérêts et produits assimilés	2 517 617	2 649 313
Intérêts et charges assimilés	1 153 180	1 249 831
MARGE D'INTÉRÊT	1 364 437	1 399 482
Commissions perçues	326 835	308 435
Commissions servies	5 692	5 480
MARGE SUR COMMISSIONS	321 143	302 955
Résultat des opérations sur titres de transaction	761 286	336 198
Résultat des opérations sur titres de placement	13 568	24 684
Résultat des opérations de change	110 262	127 566
Résultat des opérations sur produits dérivés	31	
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ	885 084	488 448
Résultat des opérations sur titres de Moudaraba & Moucharaka		
Divers autres produits bancaires	144 697	145 175
Diverses autres charges bancaires	153 124	158 176
PRODUIT NET BANCAIRE	2 562 237	2 177 883
Résultat des opérations sur immobilisations financières	2 004	-1 446
Autres produits d'exploitation non bancaire	40 588	19 954
Autres charges d'exploitation non bancaire	88 792	87 323
Charges générales d'exploitation	1 019 660	1 047 570
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 496 377	1 061 498
Dotations nettes des reprises aux provisions pour CES	1 529 932	652 094
Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-514 882	228 191
RÉSULTAT COURANT	481 327	181 214
RÉSULTAT NON COURANT	-306 565	-43 577
Impôts sur les résultats	64 578	34 042
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	110 184	103 595
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	45 838	45 473
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	110 184	103 595
DAP des immobilisations incorporelles et corporelles	95 728	95 860
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	1 165	3 021
Dotations aux provisions pour risques généraux	554 594	199 044
Dotations aux provisions réglementées		
Dotations non courantes	8 016	
Reprises de provisions	882 235	19 271
Plus-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles	24 274	7 075
Moins-values de cession sur immobilisations incorporelles & corporelles		
Plus-values de cession sur immobilisations financières		
Moins-values de cession sur immobilisations financières		548
Reprises de subventions d'investissement reçues		
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	-136 822	375 720
Bénéfices distribués		
AUTOFINANCEMENT	-136 822	375 720

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	30/06/25	31/12/24
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	2 068 292	160 074	522 601	1 379 603	4 130 570	3 738 560
VALEURS REÇUES EN PENSION						
Au jour le jour						
À terme						
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE		4 075		1 722 665	1 726 740	4 241 068
Au jour le jour						1 300 000
À terme		4 075		1 722 665	1 726 740	2 941 068
PRÊTS FINANCIERS			2 191 580		2 191 580	1 749 356
AUTRES CRÉANCES			514		514	
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR			5 442	15 038	20 480	11 590
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	2 068 292	164 149	2 720 137	3 117 306	8 069 884	9 740 573

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			30/06/25	31/12/24
		Entreprises Financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	1 566 386	212 222	27 117 418	13 004 542	41 900 568	47 097 924
Comptes à vue débiteurs	667 457	212 222	9 315 050	6 465 795	16 660 524	17 874 355
Créances commerciales sur le maroc	2 279		2 342 523	1 097 187	3 441 989	3 780 955
Crédits à l'exportation			358 498	35 670	394 168	351 889
Autres crédits de trésorerie	896 650		15 101 347	5 405 890	21 403 887	25 090 724
CRÉDITS À LA CONSOMMATION				2 274 641	2 274 641	2 159 184
CRÉDITS À L'EQUIPEMENT	1 330 111	2 214 779	10 954 923	8 358 391	22 858 204	22 350 369
CRÉDITS IMMOBILIERS			6 809 902	9 897 853	16 707 755	16 791 717
AUTRES CRÉDITS	50 000	4 063 797	221 364	1 443 528	5 778 689	5 885 301
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	601 763				601 763	645 647
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR				3 596 500	3 596 500	3 823 352
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	6	175 898	3 507 367	2 016 695	5 699 966	3 396 308
TOTAL	3 548 266	6 666 410	48 581 276	40 622 133	99 418 085	102 149 801


VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

en milliers de dh

	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/25	31/12/24
			Financiers	Non financiers		
TITRES CÔTÉS		16.753.217	4.631.738	560.336	21.945.292	23.262.297
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées		16.753.217			16.753.217	16.404.850
Obligations				513.308	513.308	302.623
Autres titres de créance			102.762		102.762	316.033
Titres de propriété			4.631.738	47.028	4.678.766	6.238.792
TITRES NON CÔTÉS						
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées						
Obligations						
Autres titres de créance						
Titres de propriété						
TOTAL		16.753.217	4.631.738	560.336	21.945.292	23.262.297

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

en milliers de dh

	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	10.241.004	10.241.004	10.241.004			
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	4.866.991	4.866.991	4.866.991			
Obligations	212.749	212.749	212.749			
Autres titres de créance	102.762	102.762	102.762			
Titres de propriété	4.562.119	4.562.119	4.562.119			
TITRES DE PLACEMENT	3.848.406	3.991.698	3.851.131	109.293	28.372	28.372
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	3.509.187	3.669.669	3.526.900	101.710	1.500	1.500
Obligations	222.500	197.798	200.000		26.872	26.872
Autres titres de créance						
Titres de propriété	116.719	124.231	124.231	7.584	72	72
TITRES D'INVESTISSEMENT	7.601.289	8.036.389	7.292.759			18.842
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	7.473.998	7.910.517	7.165.800			9.421
Eurobond	127.290	125.873	126.959			9.421
Obligations						
Autres titres de créance						
TOTAL	21.690.698	22.269.091	21.384.894	65.494	42.011	51.432

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	749.176	660.362
Sommes dues par l'Etat		
Sommes diverses dues par le personnel	582.432	554.507
Divers autres débiteurs	166.683	105.855
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	2.917.687	3.041.562
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.416.221	1.026.906
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	5.083.084	4.728.829

DÉTAIL DES AUTRES PASSIFS

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS		
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		70.000
CRÉDITEURS DIVERS	379.217	701.345
Sommes dues à l'Etat	277.899	605.555
Sommes dues aux organismes de prévoyance	53.057	50.236
Sommes diverses dues au actionnaires et associés	12.568	12.568
Fournisseurs de biens et services	35.692	34.365
Divers autres créditeurs		
COMPTES DE RÉGULARISATION	1.003.895	1.134.771
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES		
TOTAL	1.383.111	1.906.115

TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILÉS

en milliers de dh

Société Émettrice	Secteur d'activité	Capital	Participation au capital en %	Provision	Valeur Nette Comptable	Produits inscrits au CPC de l'exercice
AGRICULTURE				15.154	14.511	
SONACOS	Agro Industrie	160.000	0,98%	50		
COMAPRA	Agro Industrie	66.800	0,01%	8		
SNDE	Agriculture	40.965	0,24%	100		
SOGETA	Agriculture		0,00%	300		
SUNABEL	Agro Industrie	190.173	0,38%		311	
SOCIÉTÉ LAITIÈRE CENTRALE DU NORD	Agro Industrie	50.000	0,39%	197		
FRUMAT	Agro Industrie			14.499		
HALIOPOLIS	Agro Industrie	71.000	20,00%		14.200	
BANQUES, FINANCES & SERVICES				29.285	785.516	14.976
TAMWIL ALFELLAH	Agriculture	125.000	100,00%		151.000	
HOLDAGRO	Agriculture & Agro Industrie	36.376	99,66%		36.251	
INTERBANK	Service	11.500	18,00%	1.403		
MAROCLEAR	Service	100.000	1,80%		1.795	
SWIFT	Service			23		
CENTRE MONÉTIQUE INTERBANCAIRE	Service	98.200	10,18%		10.000	
AGRAM INVEST	Fonds d'investissement	40.060	22,18%	3.502	5.280	
IGRANE	Fonds d'investissement	24.605	15,87%		3.905	
RÉGIONAL GESTION	Gestion de Fonds	1.000	18,00%	180	540	
FOND D'INVESTISSEMENT DE L'ORIENTAL	Fonds d'investissement	300.000	7,17%	6.906	6.531	
FIROGEST	Gestion de Fonds	2.000	12,50%	250		
TARGA	Fonds d'investissement	7.500	99,99%	5.112	2.388	
FINEA	Banque & Finance	300.000	0,22%		560	
SMAEX	Assurance	50.000	0,48%		356	
CAM LEASING	Banque & Finance	160.000	100,00%		158.000	
AL FILAHI CASH	Banque & Finance	65.000	100,00%	5.321	59.679	
CAM COURTAGE	Assurance	100	100,00%		100	6.525
MSIN	Investissements en bourse	10.000	80,00%		15.410	8.000
MSIN GESTION	Gestion d'actifs	5.000	30,00%		1.500	
SQFQ	Gestion de Fonds	4.374	4,54%		59	
BOURSE DE CASABLANCA	Bourse	387.518	3,00%		11.765	451
AL AKHDAR BANK	Banque participative	400.000	51,00%		204.000	
AMIFA	Microcrédit	94.430	20,00%	6.588	11.669	
CAM FACTORING	Factoring	100.000	100,00%		100.000	
AFREXIMBANK	Banque & Finance	47.500.000	0,06%		4.727	
DIVERS				6.304	2.075.323	127.178
SONADAC	Aménagement	589.904	2,81%	1.357	15.208	
GCAM DOC	Gestion des Archives	10.000	100,00%	4.771	5.229	
IMMOVERT CAPITAL	Société civile Immobilière	120	100,00%	120		
IMMOVERT PLACEMENT	OPCI	537.000	3,97%		21.303	1.662
AVENIR PATRIMOINE SÉCURITÉ SPI - RFA	OPCI	19.402.985	6,70%		1.300.000	83.091
AGROPOLE DU LOUKKOS	Développement Local	46.600	15,00%		6.990	
CDG PREMIUM IMMO SPI-RFA	OPCI	1.216.216	7,40%		90.000	5.231
REAL ESTATE SECURITY SPI-RFA	OPCI	15.384.615	1,30%		200.000	12.702
OPCI SECURE REAL ESTATE INVEST	OPCI	721.230	60,00%		432.729	24.492
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT LOCAL à RABAT	Développement Local	10.000	4,50%		450	
SCI LIMA				56	144	
CASA PATRIMOINE	Développement Local	31.000	1,61%		500	
CHAMBRE DE COMPENSATION DU MAROC (CCP MAROC)					2.770	
DOTATIONS DIVERSES				65.018	270.833	
TOTAL				115.760	3.146.183	142.154


IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

en milliers de dh

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Reclassements	Montant brut à la fin de l'exercice	Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties	Montant des amortissements / Régularisation	Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1.084.887	5.683			1.090.570	621.879	23.449			645.328	445.242
- Droit au bail	20.149				20.149	8.170				8.170	11.979
- Immobilisations en recherche et développement											
- Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	1.064.738	5.683			1.070.421	613.709	23.449			637.158	433.263
- Immobilisations incorporelles hors exploitation											
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9.309.921	30.011	153.468		9.186.464	2.635.140	91.094	65.004	8.016	2.669.247	6.517.218
- Immeubles d'exploitation	4.078.777		84.444		3.994.333	353.893	16.773			370.666	3.623.667
- Mobilier et matériel d'exploitation	993.802	17.576	60.271		951.106	856.033	22.165	59.638		818.561	132.546
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	1.324.908	8.772			1.333.680	1.109.449	27.237		8.016	1.144.702	188.978
- Immobilisations corporelles hors exploitation	2.778.729	3.663	8.753		2.773.640	315.764	24.919	5.366		335.318	2.438.323
- Immobilisations en cours	133.705				133.705						133.705
TOTAL	10.394.807	35.694	153.468		10.277.034	3.257.019	114.544	65.004	8.016	3.314.574	6.962.460

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

en milliers de dh

DETTES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS AU MAROC			ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT À L'ÉTRANGER	30/06/25	31/12/24
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS			298.918	728	299.646	323.632
VALEURS DONNÉES EN PENSION	1.500.519				1.500.519	11.391.358
Au jour le jour						
À terme	1.500.519				1.500.519	11.391.358
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	6.100.000	1.695.000	2.447.000		10.242.000	6.939.000
Au jour le jour						
À terme	6.100.000	1.695.000	2.447.000		10.242.000	6.939.000
EMPRUNTS FINANCIERS				1.046.662	1.046.662	701.872
AUTRES DETTES			11.088		11.088	17.114
INTÉRÊTS COURUS À PAYER	86.632			3.050	89.682	75.700
TOTAL	7.687.150	1.695.000	2.757.006	1.050.440	13.189.596	19.448.675

DÉPÔTS DE LA CLIENTÈLE

en milliers de dh

DEPÔTS	Secteur public	Secteur privé			30/06/25	31/12/24
		Entreprises financières	Entreprises non financière	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	10.901.501	275.355	15.180.301	37.864.213	64.221.370	63.246.134
COMPTE D'ÉPARGNE				15.753.715	15.753.715	15.608.321
DÉPÔTS À TERME	5.849.470	6.307.204	2.855.569	7.371.758	22.384.001	22.900.561
EMPRUNTS FINANCIERS		420.988			420.988	522.782
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	172.280	1.174	2.588.496	2.325.343	5.087.293	4.089.685
INTÉRÊTS COURUS À PAYER				415.900	415.900	405.288
TOTAL	16.923.251	7.004.721	20.624.366	63.730.929	108.283.267	106.772.771

PROVISIONS

en milliers de dh

	31/12/24	Dotations	Reprises	Autres variations	30/06/25
PROVISIONS, DÉDUITES DE L'ACTIF, SUR:	8.198.135	1.529.036	76.029		9.651.142
Créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	7.834.114	1.520.757	52.145		9.307.016
Titres de placement	42.011	6.317	19.885		28.443
Titres de participation et emplois assimilés	117.765	1.165	3.169		115.760
Titres d'investissement	9.421				9.421
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Valeurs et emplois assimilés	98.395		830		97.565
Autres actifs	96.429	797			97.226
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	2.191.900	658.802	1.161.604	29.594	1.659.504
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	15.806	11.250			27.057
Provisions pour risques de change	16.681				16.681
Provisions pour risques généraux	1.434.213	554.594	874.518		1.114.290
Provisions pour autres risques et charges	725.199	92.958	287.086	29.594	501.477
Provisions réglementées					
TOTAL	10.390.035	2.187.838	1.237.633	29.594	11.310.646

CAPITAUX PROPRES

	31/12/24	Affectation du résultat	Autres variations	30/06/25
Écarts de réévaluation				
Réserves et primes liées au capital	4.878.154	261.669		5.139.823
Réserve légale	139.999	13.083		153.083
Autres réserves	2.382.298	248.586		2.630.884
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2.355.856			2.355.856
Capital	4.645.081			4.645.081
Capital appelé	4.645.081			4.645.081
Capital non appelé				
Certificats d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires. Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)				
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Dividendes distribués				
Résultat net de l'exercice (+/-)		261.669	-261.669	110.184
TOTAL	9.784.904			9.895.088


DETTES SUBORDONNÉES

en milliers de dh

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours	Durée	Conditions de remboursement (anticipé, subordination et convertibilité)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	Dont entreprises liées		Dont autres apparentés	
						Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)	Montant N (en contrevaaleur en KDH)	Montant N-1 (en contrevaaleur en KDH)
MAD	5.439.500		10 ANS	Subordonnées	5.439.500	133.500			
MAD	1.850.000		Perpétuelles	Subordonnées Perpétuelles	1.850.000	70.000			
TOTAL	7.289.500				7.289.500	203.500			

SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTÉS ET FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
Subventions d'investissement	3.578	3.578
Subvention KFW reçue	15.785	15.785
Subvention Union Européenne reçue	3.578	3.578
Autres subventions reçues de l'Etat		
Montant inscrit à pertes et profits	-15.785	-15.785
Fonds de garantie Union Européenne	3.578	3.578
TOTAL	7.157	7.157

OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME ET ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
OPÉRATIONS DE CHANGE À TERME	10.164.645	6.959.058
Devises à recevoir	851.472	549.638
Dirhams à livrer	680.283	134.707
Devises à livrer	4.354.919	3.368.515
Dirhams à recevoir	4.277.971	2.906.198
ENGAGEMENTS SUR PRODUITS DÉRIVÉS		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change		
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments		
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments		
TOTAL	10.164.645	6.959.058

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
Engagements de financement et de garantie donnés	22.387.975	21.230.589
Engagements de financement en faveur des ECA	535.373	361.921
Engagements de financement en faveur de la clientèle	16.645.331	16.012.648
Engagements de garantie d'ordre des ECA	435.958	253.898
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	4.771.313	4.602.122
Engagements de financement et de garantie reçus	7.608.839	7.915.220
Engagements de financement et de garantie reçus des ECA	528.995	736.330
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	7.079.844	7.178.890
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers		

MARGE D'INTÉRÊT

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
INTÉRÊTS PERCUS	2.517.617	2.649.313
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les ECA	65.019	27.652
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	2.263.595	2.479.031
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	189.003	142.630
INTÉRÊTS SERVIS	1.153.180	1.249.831
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les ECA	355.964	408.121
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	695.452	752.337
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	101.764	89.373
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location		
MARGE D'INTÉRÊT	1.364.437	1.399.482

DÉTAIL DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE

en milliers de dh

	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde de fin de l'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A. T.V.A. Facturée	50.725	133.822	163.041	21.507
B. T.V.A. Récupérable	17.713	70.216	74.201	13.728
sur charge	14.653	57.346	62.339	9.659
sur immobilisations	3.060	12.871	11.862	4.069
C. T.V.A. due ou crédit de T.V.A = (A-B)	33.012	63.606	88.840	7.779

VALEURS ET SÛRETÉS REÇUES ET DONNÉES EN GARANTIE

en milliers de dh

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	4.063.797		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	4.063.797		
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	1.500.519		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	1.500.519		

PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS OU RETRAITS D'IMMOBILISATIONS

en milliers de dh

NATURE	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur comptable nette	Produit de cession	Plus-values de cession	Moins-values de cession
Immobilisations corporelles	153.468	65.004	88.463	112.738	24.274	
TOTAL	153.468	65.004	88.463	112.738	24.274	

PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIÉTÉ

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24
Titres de participations & titres de placement	142.154	115.013
TOTAL	142.154	115.013



**VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN
EN MONNAIE ÉTRANGÈRE**

	en milliers de dh	
	30/06/25	31/12/24
ACTIF :	6.265.433	6.260.011
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	300.648	355.405
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	3.117.306	3.445.137
Prêts de trésorerie		
Créances sur la clientèle	2.682.909	2.291.041
Titres de transaction, de placement et d'investissement	145.987	128.089
Autres actifs	18.582	22.187
Titres de participation et emplois assimilés	-	18.152
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et location		
Immobilisations incorporelles et corporelles		
PASSIF :	6.265.433	6.260.011
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	781.464	701.593
Dépôts de la clientèle	1.769.886	2.453.499
Emprunts de trésorerie à terme		
Titres de créance émis		
Autres passifs	3.714.083	3.104.919
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées		
HORS BILAN :		
Engagements donnés	1.399.134	2.186.104
Engagements reçus	528.995	736.330
Autres cautions & garanties données d'ordre des ECA	148.858	222.899

AFFECTATION DES RÉSULTATS INTERVENUE AU COURS DE L'EXERCICE

	en milliers de dh	
	Montants	Montants
A- Origine des résultats affectés		B- Affectation des résultats
Décision de l'AGO du 25 juin 2025		
Report à nouveau		Réserve légale
RN en instance d'affectation		Autres réserves
Résultat net de l'exercice	261.669	Dividendes
Prélèvement sur les bénéfices		Report à nouveau
Autres prélèvements		RN en instance d'affectation
TOTAL A	261.669	TOTAL B
		261.669

COMMISSIONS

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
COMMISSIONS PERÇUES :	367.512	347.127
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle **	40.677	38.693
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt	1.696	900
Commissions sur fonctionnement de compte	119.691	107.364
sur moyens de paiement	154.205	145.057
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service	51.244	55.114
Commissions sur opérations de change		
COMMISSIONS VERSÉES	5.692	5.480
sur opérations avec les établissements de crédit		
sur opérations avec la clientèle		
sur opérations de change		
relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres		
sur produits dérivés		
opérations sur titres en gestion et en dépôt		
sur moyens de paiement		
sur activités de conseil et d'assistance		
sur ventes de produits d'assurances		
sur autres prestations de service		
Sur achats et cessions de titres	5.692	5.480

TITRES ET AUTRES ACTIFS GÉRÉS OU EN DÉPÔTS

	Nombre de comptes (Client)		Montants en milliers de dirhams	
	30/06/25	31/12/24	30/06/25	31/12/24
Titres dont l'établissement est dépositaire (Actions)	2.271	2.434	264.566	391.439
Titres gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Titres d'OPCVM dont l'établissement est dépositaire (OPCVM)	176	129	3.939.776	3.238.477
Titres d'OPCVM gérés en vertu d'un mandat de gestion				
Autres actifs dont l'établissement est dépositaire (TCN)	7	7	1.993.197	2.076.283
Autres actifs gérés en vertu d'un mandat de gestion				

VENTILATION DES RÉSULTATS PAR MÉTIERS OU PÔLE D'ACTIVITÉ ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
Produit Net Bancaire	2.562.237	2.177.883
Résultat Brut d'exploitation	1.496.377	1.061.498
Résultat avant impôt	174.762	137.637

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE MARCHÉ

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
PRODUITS	1.111.688	578.826
Gains sur les titres de transaction	919.464	392.483
Plus value de cession sur titres de placement		20
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement	19.885	39.263
Gains sur les produits dérivés	72	
Gains sur les opérations de change	172.267	147.060
CHARGES	226.604	90.378
Pertes sur les titres de transaction	158.178	56.285
Moins value de cession sur titres de placement		3.714
Étalement de la prime d'investissement / placement		
Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement	6.317	10.885
Pertes sur les produits dérivés	103	
Pertes sur opérations de change	62.005	19.494
Diverses autres charges bancaires		
RÉSULTAT	885.084	488.448

CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
CHARGES DE PERSONNEL	539.734	536.681
Dont salaires & appointements	50.122	50.357
Dont charges d'assurances sociales	43.228	40.290
Dont charges de retraite	58.078	56.056
Dont charges de formation	8.068	7.911
Dont autres charges de personnel	380.238	382.067
IMPÔTS ET TAXES	25.095	23.690
Taxes urbaines & taxes d'édilité	5.058	4.860
Patente	11.495	13.017
Autres impôts & taxes	8.542	5.814
CHARGES EXTERNES	327.958	356.356
Loyers de crédit-bail et de location	75.697	82.256
Frais d'entretien et de réparation	83.045	77.146
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	10.624	19.482
Transports et déplacements	26.810	23.933
Publicité, publications et relations publiques	18.772	17.767
Autres charges externes	113.010	135.772
AUTRES CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	31.144	34.983
DAP DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES	95.728	95.860
TOTAL	1.019.660	1.047.570

AUTRES PRODUITS ET CHARGES

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES		
Autres produits bancaires	1.114.231	608.988
Gains sur titres de transaction	919.464	392.483
Plus-values de cession sur titres de placement		20
Produits sur opérations de change	172.267	147.060
Divers autres produits bancaires		9.970
Charges sur exercices antérieurs	2.543	20.192
Reprises de provision sur dépréciations des titres de placement	19.885	39.263
Gains sur Produits sur dérivés	72	
Autres charges bancaires	385.420	254.034
Charges sur titres de transactions	158.178	56.285
Cotisation au fonds de garantie	88.542	85.327
Charges opération de change	62.005	19.494
Moins values sur cession de titres		3.714
Autres charges	70.274	78.330
Pertes sur Produits sur dérivés	103	
Dotations aux Provisions sur titres	6.317	10.885
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE		
Produits d'exploitation non bancaire	40.588	19.954
Dont plus values de cession d'immobilisation	30.360	7.121
Dont subventions reçues		
Dont autres produits non bancaires	10.228	12.833
Charges d'exploitation non bancaire	88.792	87.870
Charges sur valeurs et emplois divers	71.716	64.640
Autres charges non bancaires	17.077	23.230
AUTRES CHARGES		
DOTATION AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES	2.238.170	1.068.988
AUTRES PRODUITS		
REPRISES DE PROVISIONS ET RÉCUPERATIONS SUR CRÉANCES AMORTIES	1.225.124	187.805
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS		
Produits non Courants	107	39
Charges non Courantes	306.672	43.616

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS

	en milliers de dh	
	30/06/25	30/06/24
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	481.327	181.214
Rèntégrations fiscales	281.980	6.853
Déductions fiscales	292.212	56.069
Résultat courant théoriquement imposable	471.095	131.998
Impôt théorique sur résultat courant	184.905	49.829
RÉSULTAT COURANT APRÈS IMPÔTS	286.190	82.169


PASSAGE DU RÉSULTAT NET COMPTABLE AU RÉSULTAT NET FISCAL

en milliers de dh

I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	110.184	
. Bénéfice net	110.184	
. Perte nette		
II - RÉINTEGRATIONS FISCALES	281.980	
III - DÉDUCTIONS FISCALES		292.212
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL	164.530	
V - REPORTS DÉFICITAIRES IMPUTÉS		
VI - RÉSULTAT NET FISCAL		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFÉRÉS		
VIII - CUMUL DES DÉFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		

DATATION ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS

- Date de clôture [1]	30/06/2025
- Date d'établissement des états de synthèse [2]	23/09/2025

[1] Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice

[2] Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse.

INDICATIONS DES ÉVÉNEMENTS

Contrôle Fiscal sur les exercices non prescrits 2020,2021,2022 & 2023 déclenché en juillet-2024

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

en milliers de dh

Montant du capital :				4 645 081
Montant du capital social souscrit et non appelé				
Valeur nominale des titres				100
Nom des principaux actionnaires ou associés	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %	
	Exercice précédent	Exercice actuel		
ÉTAT MAROCAIN	34.918.514	34.918.514		75,2%
MAMDA	3.443.608	3.443.608		7,4%
MCMA	3.443.608	3.443.608		7,4%
CDG	4.645.083	4.645.083		10%
TOTAL	46.450.813	46.450.813		100%

RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

en milliers de dh

	30/06/25	30/06/24	30/06/23
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILÉS	17.395.971	15.617.370	14.234.896
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE			
Produit net bancaire	2.562.237	2.177.883	1.688.128
Résultat avant impôts	174.762	137.637	44.130
Impôts sur les résultats	64.578	34.042	8.889
Bénéfices distribués			
Résultats non distribués [mis en réserve ou en instance d'affectation]	5.250.007	4.981.748	3.967.681
RÉSULTAT PAR TITRE (en Dirhams)			
Résultat net par action ou part sociale		2,23	0,8
Bénéfice distribué par action ou part sociale			
PERSONNEL			
Montants des rémunérations brutes de l'exercice	539.734	536.681	534.873
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3.726	3.867	3.886

TITRES DE CRÉANCES ÉMIS

en milliers de dh

NATURE	Date souscription	Date échéance	Maturite	Taux	principal	Intérêts Courus	Total
CD	12/06/2020	11/06/2027	3,4	5 ANS	500.000	885	500.885
CD	15/06/2020	15/06/2027	3,4	5 ANS	300.000	419	300.419
CD	17/06/2020	17/06/2027	3,4	5 ANS	200.000	242	200.242
CD	18/01/2021	18/01/2026	2,66	2 ANS	210.000	2.495	212.495
CD	16/02/2021	16/02/2026	2,48	2 ANS	260.000	2.367	262.367
CD	19/02/2021	19/02/2028	2,77	5 ANS	50.000	497	50.497
CD	11/11/2021	11/11/2028	2,79	5 ANS	200.000	3.531	203.531
CD	15/11/2021	15/11/2026	2,5	2 ANS	50.000	777	50.777
CD	29/11/2023	01/12/2025	3,68	12 MOIS	150.000	3.191	153.191
CD	24/04/2024	24/04/2026	3,59	12 MOIS	233.000	1.535	234.535
CD	08/05/2024	08/05/2026	3,59	12 MOIS	267.000	1.392	268.392
CD	18/07/2024	17/07/2025	3,11	6 MOIS	825.000	24.392	849.392
CD	31/07/2024	31/07/2026	3,25	12 MOIS	35.000	1.041	36.041
CD	31/07/2024	17/07/2025	3,06	6 MOIS	75.000	2.129	77.129
CD	31/07/2024	31/07/2026	3,25	12 MOIS	429.000	12.758	441.758
CD	10/10/2024	09/10/2025	3,1	6 MOIS	850.000	18.986	868.986
CD	18/10/2024	17/04/2026	3,16	12 MOIS	500.000	11.038	511.038
CD	25/04/2025	24/10/2025	2,42	3 MOIS	500.000	2.218	502.218
CD	31/07/2024	29/01/2025	2,89%	3 MOIS	100.000	1.228	101.228
CD	10/10/2024	10/04/2025	2,93%	3 MOIS	111.000	741	111.741
CD	10/10/2024	09/10/2025	3,10%	6 MOIS	850.000	6.002	856.002
CD	18/10/2024	17/04/2026	3,16%	12 MOIS	500.000	3.248	503.248

AUTRES INFORMATIONS

Le Crédit Agricole du Maroc a préparé un plan d'action pour la période 2024-2028 en concertation avec l'Agence Nationale de Gestion Stratégique des Participations de l'État et de suivi des performances des établissements et entreprises publics (ANGSPE). Ce plan vise à renforcer les fonds propres et les ratios réglementaires de la banque, à répondre aux constats de la mission de BAM tout en respectant la mission de service public de la Banque, et à consolider son rôle dans le financement de l'économie, notamment le soutien au monde rural et l'accompagnement de la petite agriculture. Il s'articule autour de quatre principaux axes :

1. L'accroissement des résultats et de la performance tout en honorant la mission de service public à travers la réalisation d'un résultat d'exploitation inscrit sur une trajectoire de croissance stable et performante ;
2. Le renforcement du recouvrement et assainissement du portefeuille des créances irrégulières. La Banque prévoit un plan d'assainissement structuré pour traiter les créances irrégulières ;
3. L'amélioration de l'interopérabilité des systèmes d'information afin de garantir une meilleure intégration et traçabilité des informations entre les plateformes comptables et de gestion ;
4. Le respect des ratios prudentiels de manière pérenne à travers le renforcement du capital de la banque, le traitement du surendettement des agriculteurs (OTSAs), en partenariat avec l'État et la création d'un fonds de garantie des crédits à l'agriculture, afin de répondre aux besoins des agriculteurs en matière de financement et d'accompagnement, tout en respectant les ratios prudentiels de solvabilité.


PASSIF ÉVENTUEL

"Conformément à législation fiscale en vigueur, l'exercice clos le 31 décembre 2024 n'est pas prescrit. Les déclarations fiscales du Crédit Agricole du Maroc au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) de la TVA et de l'impôt sur les revenus salariaux (IR)."

VENTILATION, EN FONCTION DE LA DURÉE RÉSIDUELLE, DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

en milliers de dh

EMPLOIS	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
CRÉANCES SUR LES ECA	4.075							4.075
COMPTES ET PRÊTS DE TRÉSORERIE À TERME	383.745	837.236	501.684					1.722.665
PRÊTS FINANCIER	920		8.226	43.448	79.435	2.047.016	8.937	2.187.982
CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	6.939.199	4.288.830	3.768.870	5.887.434	11.929.190	8.444.948	18.462.221	59.720.692
TITRES DE CRÉANCE			395.290	1.048.013	6.076.237	5.303.828	8.867.334	21.690.702
CRÉANCES SUBORDONNÉS								
DÉPÔTS D'INVESTISSEMENT PLACÉS				600.000	398.223	1.777		1.000.000
TOTAL EMPLOIS	7.327.939	5.126.066	4.674.070	7.578.895	18.483.085	15.797.569	27.338.492	86.326.116

RESSOURCES	Mois				Années			Total
	Durée ≤ 1	1 ← Durée ≤ 3	3 ← Durée ≤ 6	6 ← Durée ≤ 12	1 ← Durée ≤ 2	2 ← Durée ≤ 5	Durée → 5	
DETTES ENVERS LES ECA	1.580.519	2.375.000	3.310.000	4.477.000				11.742.519
EMPRUNTS FINANCIERS		38.283	39.138	179.404	323.774	336.752	129.310	1.046.661
DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	1.558.070	5.992.873	7.359.635	6.405.175	1.461.219	28.017		22.804.989
TITRES DE CRÉANCE ÉMIS	900.000		1.500.000	1.470.000	1.514.000	250.000		5.634.000
DETTES SUBORDONNÉES			759.500		530.000	1.950.000	4.050.000	7.289.500
TOTAL RESSOURCES	4.038.589	8.406.156	12.968.273	12.531.579	3.828.993	2.564.769	4.179.310	48.517.669

CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MÊME BÉNÉFICIAIRE

en milliers de dh

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédits par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
2	2 929 484	2 690 587	120 007	118 890

ACTIFS À RISQUE, RESTRUCTURÉS & IMPRODUCTIFS

en milliers de dh

	Encours	Provisions
Créances en Souffrance Brutes	15.088.925	9.329.783
Watchlist	5.307.635	649.049

EFFECTIF

en nombre

	30/06/25	31/12/24
Effectifs rémunérés	3.637	3.699
Effectifs utilisés	3.637	3.699
Effectifs équivalent plein temps	3.637	3.699
Cadres équivalent plein temps	2.349	2.402
Employés équivalent plein temps	1.288	1.297
Taux d'encadrement	64,6%	64,9%

COMPTES DE LA CLIENTÈLE

en nombre

	30/06/25	31/12/24
Comptes courants	262.342	269.622
Comptes chèques (hors MRE)	561.510	560.549
Comptes MRE	19.313	19.030
Comptes d'épargne	841.132	834.903
Comptes à terme et bons de caisse	3.083	3.157
TOTAL	1.687.380	1.687.261

CARACTÉRISTIQUES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DES FP

Les caractéristiques des dettes subordonnées du CAM se présentent comme suit au 30/06/2025 :

en milliers de dh

Date	Montant initial	Capital restant	Maturité	Taux	
				Nature	%
2.015	290.000	290.000	10 ans	Fixe	4,80%
2.015	469.500	469.500	10 ans	Fixe	4,80%
2.016	50.000	50.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.016	180.000	180.000	10 ans	Révisable annuellement	3,94%
2.016	300.000	300.000	10 ans	Fixe	4,43%
2.017	202.900	202.900	10 ans	Fixe	4,22%
2.017	797.100	797.100	10 ans	Fixe	4,22%
2.018	175.600	175.600	10 ans	Fixe	4,10%
2.018	324.400	324.400	10 ans	Fixe	4,10%
2.019	631.600	631.600	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,78%
2.019	218.400	218.400	perpétuelle	Révisable annuellement	5,50%
2.019	450.000	450.000	10 ans	Fixe	3,71%
2.020	60.000	60.000	Perpétuelle	Révisable 10 ans	5,44%
2.020	140.000	140.000	perpétuelle	Révisable annuellement	5,56%
2.022	250.000	250.000	10 ans	Révisable 1 fois la 5ème année	3,18%
2.022	950.000	950.000	10 ans	Révisable annuellement	3,58%
2.022	300.000	300.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	5,28%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Révisable annuellement	3,68%
2.024	500.000	500.000	10 ans	Fixe	4,37%
2.025	500.000	500.000	Perpétuelle	Révisable annuellement	4,48%


FONDS PROPRES

en milliers de dh

	30/06/25	31/12/24
FONDS PROPRES	15.108.764	14.252.431
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1	11.298.644	10.710.785
FONDS PROPRES DE BASE DE CATÉGORIE 1 (CET1)	9.504.644	9.416.785
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres CET 1	7.000.937	7.000.937
- Instruments de fonds propres de base versés	4.645.081	4.645.081
- Prime d'émission	2.355.856	2.355.856
Résultats non distribués	2.741.068	2.382.298
Autres réserves	153.082	139.999
Autres immobilisations incorporelles	-390.444	-368.118
Autres ajustements transitoires applicables aux fonds propres CET 1		
Éléments de fonds propres CET1 ou déductions - autres		
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATÉGORIE 1 (AT1)	1.794.000	1.294.000
FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 2 (T2)	3.810.120	3.541.646
Instruments de fonds propres éligibles en tant que fonds propres T2	3.291.280	3.291.280
Ajustements du risque de crédit général selon l'approche standard (SA)	465.240	250.366
Éléments de fonds propres T2 ou déductions - autres		
Éléments déduits dans le cadre de la mesure transitoire		
Montant net des immobilisations incorporelles à déduire des CET 1	-390.444	-368.118
Montant résiduel à réintégrer au niveau des CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des FP de base CET 1		
Élément à déduire à raison de 50% des fonds propres de catégorie 2 (T2)		
TOTAL RISQUES	9.157.418	9.024.609
Exigences réglementaires au titre du risque de crédit	8.145.584	8.083.984
Exigences réglementaires au titre du risque de marché	406.868	361.588
Exigences réglementaires au titre du risque opérationnel	604.966	579.037
RATIO DE FONDS PROPRES DE BASE	9,87%	9,49%
RATIO DE FONDS PROPRES TOTAL	13,20%	12,63%

VENTILATION DU RISQUE PAR SEGMENT

en milliers de dh

Ventilation des risques	30/06/25		31/12/24		
	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	"Risque brut (Bilan & HB)"	Risque net pondéré (après ARC)	
Risque de crédit	Souverains	14.550.041	63.645	13.439.915	64.045
	ECA	7.972.923	3.630.450	8.622.916	2.926.686
	Entreprises	91.560.203	56.401.544	90.873.015	56.883.346
	Clientèle de détail	37.840.960	20.917.028	38.849.126	21.603.982
	autre actif	26.820.407	20.807.132	26.469.401	19.571.744
	TOTAL	178.744.534	101.819.799	178.254.373	101.049.801
Risque de marche (risque de change)	5.085.850			4.519.850	
Risque opérationnel (Approche indicateur de base)	7.562.076			7.237.956	

RÉSEAU

en nombre

	30/06/25	31/12/24
Guichets permanents	479	490
Guichets périodiques	1	1
Guichets automatiques de la banque	521	614
Succursales & agences à l'étranger		
Réseaux de représentation à l'étranger		

AUTRES ÉTATS

ÉTAT	
Immobilisations données en crédit bail avec option d'achat et en location simple	Néant
Engagements sur titres	
Dérogations	
Changements de méthodes	
Actifs éventuels	
Créances subordonnées	

ICAAP

En réponse aux exigences de BAM en matière de gestion des risques et de leur couverture en fonds propres, le Crédit Agricole du Maroc a mis en œuvre le processus d'évaluation de l'adéquation des Fonds Propres Internes, dit ICAAP, qui s'intègre de manière systématique et effective dans le fonctionnement quotidien de la banque.

Partant de l'analyse du cadre d'appétence aux risques, le CAM recense chaque année tous les risques significatifs auxquels la banque est/ou peut-être exposée. Ceux-ci sont évalués et quantifiés selon une méthodologie basée sur une série d'indicateurs prudentiels et spécifiques à la banque.

La résultante de ce processus permet l'allocation des fonds propres internes. Il s'agit d'une part du calcul du besoin total en fonds propres internes, d'autre part de l'allocation du capital interne disponible aux différentes entités. De même, les reportings issus de ICAAP permettent au management de piloter l'appétit aux risques de la banque et d'opérer les ajustements/corrections idoines en termes de gestion courante des activités de la banque.


 AC9, Rue Al Mayssa, Secteur 15,
 Hay Ryad 10100 - Rabat
 Maroc

CRÉDIT AGRICOLE DU MAROC (CAM)
**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
 SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE DES COMPTES SOCIAUX
 PÉRIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025**
COOPERS AUDIT

 83, Avenue Hassan II
 20.100 Casablanca
 Maroc

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire du Crédit Agricole du Maroc S.A comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie ainsi qu'une sélection d'états de l'Etat des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2025. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 17 395 971 dont un bénéfice net de KMAD 110 184, relève de la responsabilité des organes de gestion de la banque.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la banque et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Crédit Agricole du Maroc S.A arrêtés au 30 juin 2025, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note annexe, qui expose le plan d'actions du Crédit Agricole du Maroc au titre de la période de 2024 à 2028.

Casablanca, le 29 septembre 2025

Les commissaires aux comptes

BDO Audit, Tax & Advisory

 Moutai CHAOUKI
 Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

 COOPERS AUDIT MAROC
 Siège: 83, Avenue Hassan II
 CASABLANCA
 Bureau: 50-52, Bd. Mohammed V
 CASABLANCA
 Tél: 0522 42 10 10
 Associé